

PROFIL

AFRIQUE DU NORD

MARS 2016



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Distr. : Générale

ECA/SRO-NA/ICE/31/2

Mars 2016

Original : Français

PROFIL



AFRIQUE DU NORD

MARS 2016

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	ii
L'AFRIQUE DU NORD EN BREF	iii
1. INTRODUCTION	1
2. CONTEXTE INTERNATIONAL ET INTEGRATION RÉGIONALE	1
2.1 L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET RÉGIONAL : LES IMPLICATIONS POUR LA SOUS-RÉGION	1
2.2 CROISSANCE EN AFRIQUE.....	2
2.3 PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE : UNE INTEGRATION EN CONSTRUCTION	3
3. PERFORMANCES ECONOMIQUES	5
3.1 CROISSANCE ECONOMIQUE.....	5
3.2 POLITIQUE MONETAIRE.....	8
3.3 FINANCES PUBLIQUES	9
3.4 INVESTISSEMENT	11
3.5 ÉCHANGES EXTÉRIEURS	13
4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL	15
4.1 LA SITUATION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN	15
4.2 LES PERSPECTIVES EN TERMES DE RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE.....	16
4.2.1 La pauvreté.....	16
4.2.2 L'éducation	16
4.2.3 La réduction nette de la mortalité infanto-juvénile	17
4.2.4 La réduction de la mortalité maternelle	18
5. LES DÉFIS À RELEVER	18
5.1 STABILITÉ POLITIQUE ET BONNE GOUVERNANCE.....	18
5.2 DIVERSIFICATION.....	21
5.2.1 Diversification économique	21
5.2.2 Diversification des ressources	22
5.3 CHÔMAGE ET EMPLOI DES JEUNES.....	22
6. DOSSIER THÉMATIQUE : L'ÉTAT DU GENRE EN AFRIQUE DU NORD	23
6.1 INTRODUCTION	23
6.2 L'ÉDUCATION	23
6.3 ACCÈS DES FEMMES À L'EMPLOI.....	24
6.4 ACCÈS AUX POSTES DE DÉCISION.....	25
6.5 ACCÈS AUX RESSOURCES PRODUCTIVES	26
6.6 ACCÈS AU POUVOIR/ PARTICIPATION À LA VIE POLITIQUE.....	28
6.7 CADRE INSTITUTIONNEL ET LÉGISLATIF.....	28
6.8 CONCLUSION.....	29
7. BIBLIOGRAPHIE	30

SIGLES ET ACRONYMES

CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahériens
HCP	Haut Commissariat au Plan
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice du Développement Humain
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
VA	Valeur Ajouté
PIB	Produit Intérieur Brut
UMA	Union Maghreb Arabe
LE	Livre Egyptienne
SGD	Sudanese Pound

L'AFRIQUE DU NORD EN BREF

General information							
Région	Afrique, Mena, Ligue Arabe						
Langues officielles	Arabe, Amazigh						
Appartenance à des communautés économiques	COMESA, CEN-SAD, UMA, IGAD						
Countries	Algérie	Egypte	Lybie	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Capitales	Alger	Caire	Tripoli	Rabat	Nouakchott	Khartoum	Tunis
Monnaies	Dinar algérien	Livre égyptienne	Dinar libyen	Dirham marocain	Ouguiya	Livre soudanais	Dinar tunisien
Classements							
IDH (2014)	83	108	94	126	156	167	96
Indice d'inégalités entre les sexes (2014)	117	131	27	117	139	135	48
Indice Ibrahim pour la gouvernance publique (2014)	20	24	47	16	41	51	8
Doing Business (2016)	163	131	188	75	168	159	74
Perception de la corruption (2014)	100	94	166	80	124	173	79
Indicateurs démographiques	AFRIQUE DU NORD						
Population (millions)	227,9 (2015)						
Enfants (0-14 ans)	73,6 (2015)						
Adultes (15-64 ans)	142,5 (2015)						
Plus de 65 ans (65+ ans)	11,8 (2015)						
Taux de croissance	1,8 (2015)						
Population urbaine (%)	51,6 (2015)						
Taux brut de natalité (0/00)	25,9 (2015)						
Taux brut de mortalité (0/00)	6,1 (2015)						
Taux de fécondité	3,2 (2015)						
Espérance de vie à la naissance	71,1 (2015)						
Education et emploi	Algérie	Egypte	Lybie	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Taux d'alphabétisation (15-24) (%)	94,4 (2014)	93,3 (2015)		81,5 (2011)	58,6 (2012)	87,3 (2013)	79,1 (2012)
Taux de scolarisation net dans le secondaire (%)		85,4 (2013)		55,9 (2012)	21,52 (2013)	67,0 (2013)	
Filles		85,2 (2013)		58,8 (2012)	19,95 (2013)	52,0 (2013)	
Garçons		85,6 (2013)		53,0 (2012)	23,05 (2013)	73,0 (2013)	
Ratio emploi/population totale (%)	41,5 (2014)	42,8 (2014)		46,0 (2014)	40,0 (2012)	45,0 (2014)	47,2 (2013)
Taux de chômage (%)	10,4 (2014)	12,8 (2015)		8,7 (2015)	10,1 (2014)	19,5 (2014)	15,2 (2014)
Taux de chômage des jeunes	25,2 (2014)	38,9 (2014)		20,6 (2014)	14,2 (2014)	33,0 (2015)	31,2 (2014)
Population en dessous du seuil international de pauvreté (\$2/jour) (%)	0,4 (2011)	15,4 (2008)		0,3 (2011)	25,9 (2012)*	46,5 (2008)	1,06 (2010)*

Santé	Algérie	Egypte	Lybie	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Pourcentage des enfants de moins de 5 ans en insuffisance pondérale	3,0 (2012)	6,8 (2008)	-	3,1 (2011)	15,0 (2010)	31,7 (2014)	2,3 (2012)
Prévalence de la sous-alimentation (%)	5,0 (2013)	5,0 (2014)	-	5,0 (2013)	7,0 (2013)	39,4 (2013)	5,0 (2013)
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	15,5 (2014)	21,8 (2013)	-	30,4 (2013)	122,0 (2010)	78,0 (2013)	17 (2013)
Taux de mortalité infantile pour 1000	17,0 (2014)	20,3 (2015)	-	26,1 (2013)	77,0 (2010)	51,2 (2013)	15 (2013)
Taux de mortalité néonatale pour 1000 naissances vivantes	12,0 (2014)	12,8 (2015)	-	18,0 (2013)	39,0 (2010)	29,9 (2013)	8,0 (2015)
Taux de mortalité maternelle pour 100000 naissances vivantes	73,9 (2013)	45,0 (2013)	-	120,0 (2013)	630,0 (2012)	216 (2013)	44,8 (2009)
Dépenses publiques dans la santé (% du budget)	5,0 (2015)	5,4 (2014)	-	33,5 (2014)		11,1 (2012)	5,4 (2014)
Performance économique ARIQUE DU NOFRD							
PIB, prix courants en dollars USD	825,9 (2014)						
Taux de croissance réelle du PIB (%)	2,6 (2014)						
Inflation annuelle (%)	9,3 (2014)						
Monnaie et finances							
Réserves internationales, millions USD	14927 (2014)						
Dettes externes, millions USD	176454 (2014)						
Finances publiques							
Revenus et dons (% du PIB)	26,4 (2014)						
Dépenses et prêts nets (% du PIB)	37,1 (2014)						
Déficit (-) / excédent (+) (% du PIB)	(-10,7) (2014)						
External sector							
Exportations - Total, milliards USD	157,942 (2014)						
Importations - Total, milliards USD	231,489 (2014)						
Aide publique au développement, millions USD (2013)	9977,3 (2013)						
Flux nets d'IDE - millions USD	11057,69 (2014)						
Utilisation des TIC							
Taux de pénétration de la téléphonie mobile (%)	93,3 (2014)	114,3 (2014)	161,1 (2014)	131,7 (2014)	94,2 (2014)	72,2 (2014)	128,5 (2014)
Population utilisant Internet (%)	18,1 (2014)	31,7 (2014)	17,8 (2014)	56,8 (2014)	10,7 (2014)	24,6 (2014)	46,2 (2014)
Environnement							
Zones forestières (% des terres)	0,6 (2012)	0,1 (2010)	0,1 (2012)	11,5 (2012)	0,2 (2012)	23,2 (2012)	6,7 (2012)
Emissions de CO2 (en milliers de tonnes métriques)	121755,4(2011)	220790 (2011)	39020,5 (2011)	56537,8 (2010)	2310,2 (2011)	16578,5 (2011)	25643,3 (2011)
En tonnes métriques par habitant	3,3 (2011)	2,6 (2011)	6,2 (2011)	1,7 (2011)	0,6 (2011)	0,4 (2011)	2,4 (2011)
Consommation d'énergie par habitant (en équivalent kg de pétrole)		913 (2012)		464 (2010)		342,1 (2012)	

Sources : 1. Données nationales officielles, 2. ASYB 2015, 3. FAO, 4. UNPD, 5. WHO, 6. UN Data, 7. IMF, 8. World Bank, 9. OECD, 10. UNCTAD, 11. MO Ibrahim Foundation, 12. Transparency International, 13. UNESCO, 14. ILO, 15. ITU, 16. UNDP.

1. INTRODUCTION

Les pays d'Afrique du Nord ont été bouleversés par des chocs politiques (2011 pour la Tunisie, l'Égypte et la Libye, 2008 pour la Mauritanie, et 2011 au Soudan) qui ont considérablement affecté leurs économies et révélé leur vulnérabilité. Cette vulnérabilité face à des chocs exogènes provient notamment : (i) d'une diversification insuffisante de leurs économies, (ii) de finances publiques fortement dépendantes de ressources volatiles (secteur primaire ou ressources naturelles), (iii) des capacités fiscales trop faibles, (iv) d'un secteur privé insuffisamment développé, et (v) d'une GOUVERNANCE publique inefficace.

A la suite des chocs politiques de 2011, la croissance de la région est tombée de 3,9% en 2010, à 2,2% en 2011. Elle est restée en moyenne à 2,5% sur la période 2011 – 2014. L'absorption du choc n'est pas encore achevée, malgré un retour à une certaine stabilité politique en Tunisie et en Égypte. Le Soudan continue de subir le contrecoup de la scission du Sud et doit réaliser des ajustements budgétaires importants pour faire face à une dette publique dont le poids dans le PIB a mécaniquement augmenté à la suite de la scission. L'économie tunisienne affichera une croissance d'à peine 0,8% en 2015, notamment en raison de problèmes sécuritaires qui pèsent lourdement sur l'investissement. L'Algérie et le Maroc demeurent les deux pays stables de la région, mais leurs économies sont tributaires de secteurs primaires ou de ressources naturelles volatiles. En 2014 et 2015, la baisse des prix du brut a fortement impacté les finances publiques en Algérie, le budget de l'État dépendant à près de 60% des recettes pétrolières. La croissance étant tirée par l'investissement public, il faut s'attendre au ralentissement d'une des principales économies de la région. L'Afrique du Nord étant faiblement intégrée commercialement, le ralentissement de l'économie algérienne aura un impact limité sur les autres économies. L'économie marocaine, même si le pays a su entreprendre des réformes pour réduire la volatilité du PIB, dépend encore fortement du secteur agricole. Après une année décevante pour le secteur, et une croissance du PIB qui s'est élevée à seulement 2,4% en 2014, une année considérée comme exceptionnelle en 2015, grâce notamment à une bonne pluviométrie, a fait rebondir la croissance à 4,4%.

Au total, la région devrait atteindre une croissance de 3,8% en 2015, grâce à différents facteurs, dont notamment : i) le retour à une certaine stabilité politique en Égypte, dont la croissance en 2015 s'est élevée à 4,2%, ii) la résistance de l'économie algérienne (3,8%), et iii) une bonne progression du PIB au Maroc (4,4%).

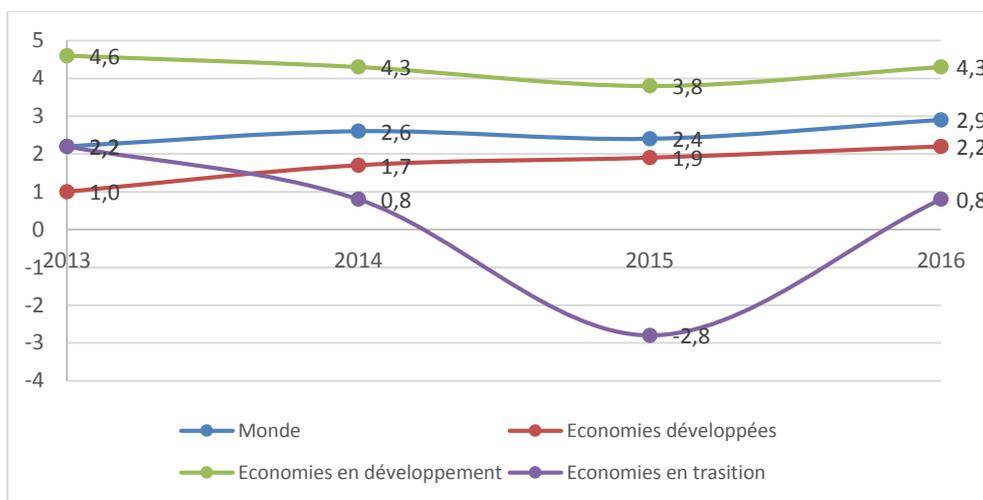
Cette note régionale est composée d'une première partie consacrée aux principaux agrégats économiques et à l'intégration régionale, d'une seconde partie consacrée au développement social et aux inégalités, et d'une troisième partie consacrée à la thématique de l'égalité des genres en Afrique du Nord.

2. CONTEXTE INTERNATIONAL ET INTEGRATION RÉGIONALE

2.1 L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET RÉGIONAL : LES IMPLICATIONS POUR LA SOUS-RÉGION

La croissance du PIB mondial a légèrement baissé passant de 2,6 % en 2014, à 2,4 % en 2015 (Graphique 1). Cette baisse a toutefois été atténuée par la bonne tenue de la formation brute de capital fixe et des dépenses de consommation finale des ménages (Graphique 2). La croissance dans les pays développés est de 1,7% en 2014 à 1,9% en 2015, soutenue par la croissance des États-Unis, qui est restée presque à son niveau de 2014 (2,4%) et celle de la Zone Euro qui est passée de 1,4% en 2014 à 1,9% en 2015. La croissance dans ces deux zones devrait atteindre 2,6% et 2,0% en 2016, respectivement. Par contre, les pays émergents et en développement ont vu leur croissance baisser de 4,3% en 2014 à 3,8% en 2015, notamment du fait d'un ralentissement des BRICS (3,9% en 2015, contre 5,1% en 2014). En 2016, la croissance mondiale devrait connaître une légère reprise, pour s'élever à 2,9%, grâce notamment à une amélioration de la compétitivité des entreprises et une légère reprise des investissements.

Graphique n°1 : Performance de la croissance mondiale, 2013-2016



Source : UNDESA, 2015

2.2 CROISSANCE EN AFRIQUE

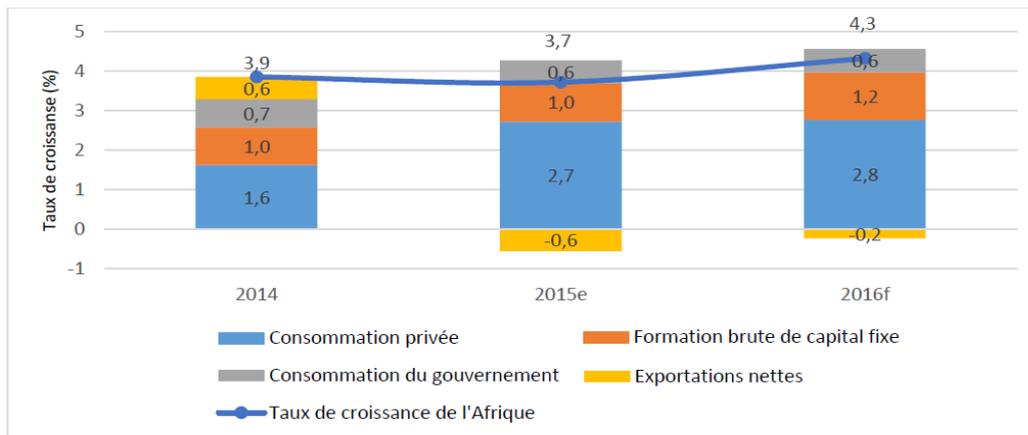
La baisse des prix des matières premières pèse sur la croissance

Malgré la baisse des prix des matières premières, la croissance de l'Afrique continue d'être résiliente, affichant 3,7% en 2015, contre 3,9% en 2014. Cette légère baisse est due notamment au ralentissement de l'économie mondiale, et à la baisse des prix des matières premières. Toutefois, plusieurs grandes économies du continent ont connu des taux de croissance élevés en 2015, par exemple le Kenya (6,4 %), et l'Ethiopie (7,3%). En revanche, l'Afrique du Sud a enregistré une croissance inférieure à 1,8 %.

La croissance du continent africain a été tirée par la consommation privée, grâce à une classe moyenne qui atteint 370 millions d'individus (Banque Africaine de Développement, octobre 2014).

Elle a été aussi soutenue par l'investissement, grâce à une amélioration de l'environnement des affaires et la réduction des coûts de facteurs et des autres coûts de production (figure 1). La croissance a également bénéficié davantage de dépenses publiques dans des projets d'infrastructure (DATA). Selon les prévisions, 2016 devrait être caractérisée par une légère remontée des cours des matières premières, induite par la hausse de la demande mondiale. La croissance du continent devait ainsi atteindre 4,3%.

Graphique 2 : Les performances de la croissance de l'Afrique et ses composantes 2014-2016



Source : CEA, 2016, Données : EIU 2015 et UN-DESA 2015

Au niveau continental, les sous régions ont connu des situations diverses : l’Afrique de l’Est et l’Afrique de l’Ouest ont enregistré une croissance supérieure à la moyenne du continent (3,7% en 2015). L’Afrique de l’Est affiche les meilleures performances économiques, avec une croissance de 6,2 % en 2015, suivie de l’Afrique de l’Ouest avec 4,4%. Ces deux sous-régions continuent de bénéficier d’une très forte attractivité régionale, grâce aux efforts récents visant à accélérer le renforcement du cadre institutionnel de l’intégration régionale (ce qui a permis une meilleure attractivité des investissements directs étrangers), et la poursuite des dépenses publiques dans les projets d’infrastructure. La croissance s’est élevée à 3,4% en Afrique Centrale et à 2,5% en Afrique Australe. Ces valeurs sont en retrait par rapport à 2014, en raison notamment d’une part des problèmes de sécurité en République Centrafricaine, d’autre part de la baisse de la production du pétrole en Guinée Equatoriale.

2.3 PROCESSUS D’INTEGRATION REGIONALE : UNE INTEGRATION EN CONSTRUCTION

L’indice africain d’intégration régionale vise à déterminer dans quelle mesure chaque pays d’Afrique respecte ses engagements dans le cadre des mécanismes d’intégration panafricaine consécutifs au Traité d’Abuja.

Il s’agit d’un projet élaboré conjointement par la Banque africaine de développement, la Commission de l’Union africaine et la Commission économique pour l’Afrique. Cet indice couvre les aspects suivants : la libre circulation des personnes, l’intégration commerciale, l’intégration productive, les interconnexions et infrastructures régionales¹.

Le tableau 1 donne le classement des pays d’Afrique du Nord pour lesquels les données sont disponibles. On constate des performances très hétérogènes entre les pays en termes d’intégration régionale. L’examen des composantes de l’indice permet de mieux saisir ces différences.

Tableau 1 : Résumé de la performance de l’Afrique du Nord par rapport à certains aspects de l’Indice africain d’intégration régionale

	Libre circulation des personnes	Intégration commerciale	Intégration productive	Infrastructure
Tunisie	26	6	9	48
Egypte	53	7	14	24
Mauritanie	25	46	23	28
Soudan	51	18	38	17
Maroc	31	12	8	37
Algérie	2	21	43	32

Note : La couleur verte représente les 18 pays africains les mieux classés pour cet aspect ; le jaune, les pays africains classés de la 19^e à la 36^e place ; et le rouge, les 18 pays africains les moins bien classés.

¹ Pour de plus amples informations, il est recommandé de consulter le futur rapport portant sur l’indice et le site web lui étant consacré, qui sera lancé d’ici la fin de l’année 2015.

- ***Libre circulation des personnes***

La libre circulation des personnes dans les pays africains est notée selon deux indicateurs : la part des protocoles sur la libre circulation des personnes au niveau des CER ratifiés, et le nombre d'autres pays africains dont les ressortissants sont autorisés à entrer sans visa ou avec un visa à l'arrivée.

Pour cet aspect, les six pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Maroc, Mauritanie, Tunisie, Soudan) présentent des caractéristiques hétérogènes.

Concernant le premier indicateur, parmi les six pays, quatre ont ratifié le traité de la CEN-SAD, et trois celui de l'UMA. Le Maroc et la Tunisie sont les seuls pays à avoir ratifié les deux protocoles sur la libre circulation des personnes. La Mauritanie, le Soudan et l'Algérie n'ont ratifié que l'un des deux accords, celui du CEN-SAD dans le cas de la Mauritanie et du Soudan, et l'accord de l'UMA dans le cas de l'Algérie. L'Egypte est le seul pays à n'avoir ratifié aucun protocole sur la libre circulation des personnes.

En ce qui concerne le deuxième indicateur, les six pays ont des restrictions différentes. L'Algérie a la réglementation la plus restrictive, ne permettant qu'aux ressortissants de sept pays africains d'entrer sans visa ou avec un visa à l'arrivée. La Tunisie, le Maroc et l'Egypte ont des restrictions similaires, permettant aux ressortissants de respectivement 25, 25 et 20 pays d'entrer sans visa ou avec un visa à l'arrivée. La Mauritanie est le seul pays permettant aux ressortissants de tous les pays africains l'entrée sans visa ou avec un visa à l'arrivée. Il n'y a pas de données disponibles sur le Soudan.

- ***Intégration commerciale***

L'Indice comprend plusieurs indicateurs concernant, notamment, les tarifs douaniers moyens sur les importations intra-CER, le niveau de facilité des échanges commerciaux transfrontaliers (de l'indice Doing Business de la Banque mondiale), et les importations et exportations de marchandises intra-CER. Le commerce de services n'est pas inclus en raison de données insuffisantes sur ce type de commerce au sein de l'Afrique.

En ce qui concerne le premier indicateur (les tarifs douaniers moyens sur les importations intra-CER), le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et le Soudan ont une bonne performance, avec des taux presque nuls. Seules l'Algérie et la Mauritanie ont mis en place des tarifs respectivement de 4% et 7-9%.

Le Maroc et l'Egypte obtiennent également de bons résultats quant à la facilité des déplacements transfrontaliers de marchandises.

Au niveau des échanges commerciaux intra-CER, on note que les différences intra-pays de l'Afrique du Nord sont assez grandes avec des taux d'importation représentant entre 0,1% et 4% du PIB et des taux d'exportation variant de 0,1% à 3% du PIB. La Tunisie prend la première position pour ce qui est des importations (4%) et exportations (3%) intra-CER dans l'UMA, suivie de la Mauritanie avec un taux d'importation de 3%. Pour l'Egypte et le Soudan, les échanges commerciaux avec les CERs sont très faibles, avec des taux d'importation et d'exportation compris entre seulement 0,02% et 1% du PIB. Comparativement à des taux d'importation intra-CER de 15% dans le cas du Mali, de 11% pour la Côte d'Ivoire, et des taux d'exportation intra-CER de 11% pour le Togo, on constate que l'Afrique du Nord, dans son ensemble, est faiblement intégrée commercialement.

- ***Intégration productive***

Cet indice est constitué, d'une part par l'indice de complémentarité du commerce de marchandises de la CNUCED, d'autre part par l'intégration productive du commerce intra régional des biens intermédiaires.

Évaluée selon ces indicateurs, la Tunisie a la meilleure performance des pays de l'Afrique du Nord. Elle est le pays membre de l'UMA le mieux classé selon l'indice de complémentarité du commerce de marchandises de la CNUCED (ce qui indique que sa production est relativement spécialisée pour s'intégrer aux CER). Le commerce du Maroc coïncide également assez fortement avec celui des membres de l'UMA, ce qui indique que sa production est assez spécialisée pour s'intégrer aux chaînes de valeur régionales. L'Algérie prend la troisième place dans l'UMA selon cet indicateur, son économie est jugée suffisamment spécialisée pour s'intégrer aux CER. Le Soudan a plutôt une mauvaise performance dans

cet aspect, classé 25 de tous les pays africains. Enfin, La Mauritanie est le pays le moins bien classé de l'Afrique du Nord selon cet indicateur.

En ce qui concerne le commerce intra régional des biens intermédiaires, la Mauritanie est de nouveau le pays avec le niveau le plus bas des flux intra régionaux des biens intermédiaires. Les autres pays de l'Afrique du Nord ont des performances moyennes ou bonnes. La Tunisie prend la première et la troisième place respectivement dans les exportations vers l'UMA et la CEN-SAD, alors qu'au niveau des importations, elle se situe au niveau 4 dans l'UMA et 11 dans la CEN-SAD. Le Maroc prend la deuxième place dans l'UMA derrière la Tunisie au niveau des flux intra régionaux des biens intermédiaires. L'Algérie a le taux le plus haut au niveau des importations dans l'UMA et se situe dans l'ensemble dans l'UMA à la troisième place derrière le Maroc. L'Égypte occupe également une bonne place au sein de la CENSAD, étant le pays qui exporte le plus dans cette CER.

Dans l'ensemble, six pays présentent une bonne performance en matière d'intégration productive en comparaison avec les autres dimensions de l'intégration régionale. Cependant, le Soudan et surtout la Mauritanie devraient encore entreprendre des efforts sensibles d'amélioration.

- **Infrastructure**

Un indicateur de cet indice est la rapidité du débit Internet (mégaoctets), ce qui est important pour les communications internationales, notamment pour soutenir le commerce de services. Tous les six pays de l'Afrique du Nord font preuve d'une bonne performance selon cet indicateur. Le Maroc, avec un débit Internet s'élevant à 13 mégaoctets par seconde par personne, est le deuxième pays africain en termes de rapidité du débit Internet après le Kenya (21 mégaoctets). La Mauritanie prend la troisième place, la Tunisie la cinquième, l'Algérie la sixième, l'Égypte la neuvième et le Soudan - le moins performant en termes de rapidité du débit Internet de l'Afrique du Nord - est le 11^{ème} pays d'Afrique en termes de mégaoctets.

Cet indice prend également en compte la capacité de production d'électricité, l'indice de la Banque africaine de développement sur la qualité des infrastructures et l'intégration infrastructurelle, pour les pays dont les données sont disponibles. La prise en compte de ces autres indicateurs offre une image plus nuancée. Le Soudan se situe dans le deuxième tiers et le Maroc parmi les pays les plus faibles concernant l'intégration infrastructurelle. L'indice de la Banque Africaine de développement sur la qualité des infrastructures place l'Algérie au huitième rang et la Mauritanie au 35^{ème}. En ce qui concerne la capacité de production d'électricité, l'Égypte et le Maroc ont de bonnes performances. L'Égypte est le cinquième pays africain en termes de capacité de production d'électricité nette par personne et le Maroc le neuvième.

3. PERFORMANCES ECONOMIQUES

3.1 CROISSANCE ECONOMIQUE

Des économies très vulnérables aux chocs externes

Les économies de la région sont caractérisées par une volatilité de leur croissance, en raison d'une dépendance à des secteurs sensibles à des chocs exogènes (secteur primaire et ressources naturelles), et une croissance qui est insuffisamment créatrice d'emplois durables. Les événements politiques récents ont mis en lumière les faiblesses structurelles des économies de la région.

En 2011, l'Afrique du Nord a subi un choc politique asymétrique. Trois pays, l'Égypte, la Tunisie et la Libye, ont été en proie à des mouvements sociaux majeurs, à la source d'une instabilité politique, qui a eu des répercussions économiques importantes. La croissance de la région est tombée de 4,3% en 2010, à 2,4% en 2011 (Tableau 2).

Tableau 2 : Taux de croissance (%)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (p)
Algérie	3,6	2,9	3,4	2,8	3,8	3,8
Egypte	5,2	1,8	2,2	2,1	2,2	4,2
Mauritanie	4,3	4,0	7,0	5,7	6,4	3,1
Maroc	3,8	5,2	3,0	4,7	2,4	4,4
Tunisie	3,0	-1,9	3,7	2,4	2,3	0,8
Soudan	5,2	1,9	1,4	4,4	3,6	3,5
Afrique du Nord (hors Lybie)	4,3	2,4	2,7	3,0	2,9	3,8
Afrique	5,2	0,9	5,3	3,4	3,1	3,7

Sources : Données compilées des administrations nationales, Croissance Afrique UNDESA octobre 2015, Croissance Afrique du Nord calcul CEA.

Au Soudan, la scission du Sud Soudan en 2011 a constitué un choc majeur pour l'économie, provoquant une chute brutale des revenus issus des hydrocarbures (-75%) ainsi qu'une baisse des recettes budgétaires (-50%).

Seuls trois pays, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie ont été épargnés par les événements politico-sociaux de 2011. L'économie mauritanienne a bénéficié du retour à une plus grande stabilité politique depuis 2009, et affiche ainsi un taux de croissance moyen de plus de 5,5% sur la période 2010 – 2014.

L'économie algérienne, tirée par le secteur des hydrocarbures, a enregistré une croissance moyenne de 3,3% entre 2010 et 2014, ce qui est relativement faible par rapport à son potentiel. Le PIB hors hydrocarbures a toutefois enregistré une croissance moyenne de 5,5% sur la même période.

Enfin, la croissance de l'économie marocaine, quant à elle s'est élevée en moyenne à 3,8% sur la période 2010 – 2015.

Ces trajectoires de croissance reflètent des dynamiques sectorielles différentes selon les pays, notamment en termes de diversification économique. Bien que certains pays aient réussi à diversifier leur économie, ils demeurent encore dépendants des secteurs primaires et/ou d'un nombre limité de ressources naturelles (agriculture, pétrole et gaz, minerais pour l'essentiel), et du tourisme.

Le Maroc et la Tunisie ont fait des efforts importants pour diversifier leur économie.

Dans un souci de réduire la volatilité de la croissance, le Maroc a notamment développé son industrie et réduit la dépendance de la production agricole à la pluviométrie (Plan Maroc vert). A partir de 2005, l'évolution de l'industrie est marquée par une mutation structurelle avec un essoufflement des secteurs traditionnels, comme le textile-habillement, en faveur de l'émergence de nouveaux métiers dans l'automobile et l'aéronautique. Ainsi, l'industrie contribue à hauteur de 15,5% au PIB à prix courants en 2014. Malgré cela, la croissance de l'économie demeure encore sensible aux conditions climatiques.

La Tunisie a également été en mesure de réduire le poids du secteur primaire dans le PIB, qui est passé de 11,4% du PIB en 2006 à 9,4% en 2014, au profit de l'industrie et des services qui représentent respectivement 16% et 43% du PIB. La part des industries mécaniques et électriques a été multipliée par 2 entre 2010 et 2014, passant de 3% à 6% du PIB, parallèlement à une baisse de moitié de la part du textile habillement (de 6% du PIB en 2000 à 3% en 2014).

En Egypte, secteur primaire et industrie minière (essentiellement le pétrole) occupent une part relativement stable dans l'économie depuis le début des années 2000. Les deux secteurs représentent en moyenne 30% du PIB sur la période 2000 – 2014. Le poids de l'industrie manufacturière est également resté stable à 16% sur la période.

En revanche, l'Algérie, la Mauritanie et le Soudan n'ont pas encore réussi à diversifier suffisamment leur économie et restent tributaires d'un nombre limité de secteurs à faible valeur ajoutée. Leurs économies demeurent très sensibles à des chocs sur les prix des matières premières.

L'économie algérienne est extrêmement dépendante du secteur des hydrocarbures qui représente près de 30% du PIB et 60% des recettes budgétaires. L'industrie occupe une place faible dans l'économie, représentant en moyenne 5% du PIB sur la période 2000 - 2013. En 2014, la baisse sensible des prix du pétrole a fait reculer la part du secteur des hydrocarbures dans le PIB à 27%, et avec la poursuite de la baisse des cours du brut, cette part devrait tomber à moins de 20%.

Au Soudan, le poids du secteur primaire demeure stable à 30% environ du PIB sur la période 2000 - 2014. En 2000, secteur primaire et pétrole pesaient pour près de 40% du PIB.

Enfin, en Mauritanie, secteur primaire et industrie extractive représentaient près de 36% du PIB en 2005 et près de 39% en 2014.

Cette différence de structure des économies, couplée aux chocs politico-sociaux, explique en partie des performances économiques contrastées en 2015.

L'économie marocaine a enregistré une croissance estimée à 4,4% (contre 2,4% en 2014) grâce notamment à une campagne agricole exceptionnelle. En 2015, la valeur ajoutée agricole enregistre une hausse remarquable, avec une croissance estimée à 12% au premier trimestre (contre -1,6% au premier trimestre 2014). Le PIB non-agricole a légèrement décéléré de 3,4% à 3,1%. Au troisième trimestre 2015, les branches hors agriculture ont enregistré une croissance de leur valeur ajoutée de 1,8%, après une hausse de 1,6% au second trimestre. En 2014, le secteur primaire a contribué à hauteur de -0,7 point à la croissance, l'industrie 1,8 point et les services 1,5 point (Tableau 3).

En Égypte, la relative stabilisation de la situation politique suite aux élections présidentielles de juin 2014, couplée à des réformes structurelles, ont permis de redynamiser l'économie, qui retrouve des taux de croissance d'avant crise. La croissance du PIB a atteint 4,7% durant les 3 premiers trimestres de l'année fiscale 2014-2015, et est estimée à 4,2% pour l'année fiscale. La croissance a été tirée par le secteur manufacturier hors hydrocarbures (2,7%), le tourisme (1,2%), le secteur de la construction (0,4%), le commerce de gros et de détail (0,4%), et l'agriculture (0,5%), alors que les autres services y ont contribué négativement.

Au Soudan, en 2014, la croissance du PIB (3,6%) a été tirée par la croissance des secteurs agricole (3,9%) et minier (5,3%), la perception de droits de douane sur le pétrole en transit et l'arrangement financier transitoire (TFA) conclu avec le Soudan du Sud. En 2015, la croissance est estimée à 3,5% (selon le CBS), essentiellement tirée par l'agriculture (contribution de 1,2pt) et l'industrie (contribution de 0,9pt).

L'économie mauritanienne a poursuivi son dynamisme en 2014², avec une croissance qui s'est établie à 6,2% et qui se maintient au-dessus de 5% depuis 2012. La croissance a été tirée par le secteur primaire (contribution de 1 pt), grâce notamment à la pêche, au secteur minier (0,23 pt) et la construction (1,5pt). Au total, le secteur industriel a contribué pour 3 points à la croissance (Tableau 3). En 2015, la croissance est toutefois estimée en baisse, à 3,1% en raison notamment de la baisse des cours du fer.

L'économie tunisienne continue de subir le poids des problèmes sécuritaires, et affiche une croissance estimée à moins de 1% en 2015. L'industrie et les services sont en recul : l'indice général de la production industrielle a enregistré un repli de -1,7% sur les 9 premiers mois de 2015, sous l'effet notamment de la baisse de la production minière (-27,7%). Le recul du secteur des services est essentiellement imputable à la baisse d'activité touristique, dont tous les indicateurs sont au rouge (-52,2% pour les nuitées, -23,1% pour les entrées touristiques étrangères et -56% pour les recettes touristiques). En 2014, la croissance a été tirée par les services (contribution de 2,3 points, tableau 3), tandis que l'industrie a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,3 point)

² Dernières statistiques nationales disponibles.

En 2015, l'économie algérienne a été frappée de plein fouet par la baisse des cours du pétrole. Le prix du baril de pétrole est passé de 109,92 dollars en moyenne durant les 9 premiers mois de 2014, à 55,76 dollars durant la même période en 2015. La baisse des prix s'est accompagnée d'une baisse des quantités exportées de 3,09% sur la même période. Ainsi les exportations d'hydrocarbures se sont élevées à 25,79 milliards de dollars, contre 46,86 milliards en 2014. Bien que les pouvoirs publics tablent sur une croissance de 3,8% en 2016 (Loi de Finance 2016), la décélération de l'économie chinoise, les exportations américaines de schiste, et l'accord sur le nucléaire iranien, devraient peser lourdement sur la remontée des cours du pétrole ; ce qui ne devrait pas permettre à l'économie algérienne de maintenir le même rythme de croissance qu'en 2014.

Tableau 3 : contributions à la croissance en 2014

	Mauritanie	Algérie	Soudan	Egypte	Tunisie	Maroc
	6,2	3,8	3,6	2,2	2,3	2,6
	Contribution à la croissance					
Secteur primaire	1		-1,3	0,5	0,2	-0,7
Secteur secondaire	3		3,3	0,7	-0,3	1,8
Secteur tertiaire	2,2		1,6	0,95	2,3	1,5

Source : données nationales.

3.2 POLITIQUE MONETAIRE

La majorité des pays de la région ont mené des politiques monétaires prudentes afin de maîtriser la hausse des prix. L'Algérie, le Maroc et la Mauritanie sont parvenus à maintenir leur taux d'inflation en dessous de 4% (Graphique 3). En Algérie, le déficit de la balance des paiements et le creusement du déficit budgétaire ont engendré une très faible progression de la masse monétaire M2 (selon la BA), de l'ordre de 0,8% durant les neuf premiers mois de 2015, contre 12% durant la même période en 2014.

Au Maroc, le rythme de croissance de la masse monétaire, mesurée par M3, a baissé de 6,2% en moyenne au cours du deuxième trimestre à 5,3% à fin juillet, et devrait s'élever à 5% en 2015. Ce rythme de progression modéré n'a pas d'effet inflationniste.

En Mauritanie, la Banque Centrale a limité la hausse de la masse monétaire, en limitant notamment la hausse de liquidité des banques. Ainsi, en octobre 2015, le rythme d'inflation mensuel s'est élevé à -0,4%, soit moins que sur les 10 premiers mois de 2014 (+0,4%).

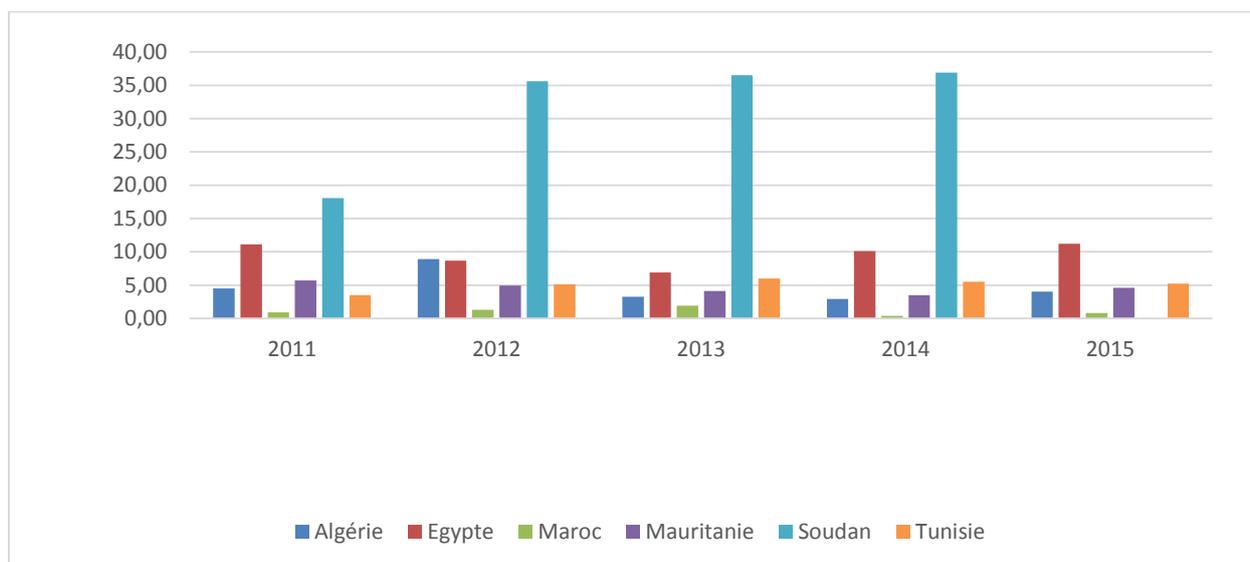
En Tunisie et en Égypte, le nécessaire soutien à l'activité économique a rendu plus difficile la maîtrise de l'inflation. En Égypte, les perspectives de ralentissement de l'inflation, notamment du fait d'une réduction du coût de l'énergie, et de l'amélioration des perspectives pour la croissance, ont poussé la Banque Centrale à maintenir ses taux directeurs à fin juillet 2015. Cependant, l'inflation a enregistré une croissance de 11% pour l'année 2014/2015, après une hausse de 10,1% l'année précédente.

En Tunisie, la Banque Centrale a maintenu une politique monétaire accommodante pour fournir de la liquidité aux banques, au prix d'une inflation de 5,7% en 2014, et une inflation qui devrait se maintenir au même niveau en 2015.

Enfin, au Soudan, la Banque Centrale a adopté une politique monétaire accommodante pour la monétisation du déficit budgétaire, et pour reconstituer les réserves de change via l'achat d'or. Ceci a favorisé la croissance de la masse monétaire. Pour faire baisser l'inflation, la Banque du Soudan devrait continuer à resserrer le crédit accordé à l'État, notamment en rationalisant les achats d'or, tout en fluidifiant le marché interbancaire pour une gestion efficace de la liquidité. La consolidation budgétaire contribue par ailleurs à réduire le taux de création monétaire. Ainsi, l'inflation des prix à la

consommation, bien qu'encore très élevée, s'est stabilisé en 2014, atteignant 37%, contre 36,4% en 2013. L'inflation a amorcé une baisse et devrait s'élever à 21,8% en 2015.

Graphique 3 : Taux d'inflation annuels, Afrique du Nord, 2011-2015



Sources : Données nationales (questionnaire du BSR-AN, sites Web officiels), FMI et EIU, septembre 2015

3.3 FINANCES PUBLIQUES

La plupart des pays d'Afrique du Nord ont consenti des efforts pour maîtriser la hausse des déficits budgétaires (Graphique 4), dans un contexte où le soutien au développement a nécessité une forte hausse des dépenses publiques.

La maîtrise des finances publiques a été menée en conjuguant un accroissement des recettes et une rationalisation des dépenses. La rationalisation des dépenses publiques est en effet de plus en plus perçue comme une nécessité pour permettre une plus grande efficacité de la dépense publique. Dans certains pays, comme l'Egypte ou le Soudan, les autorités ont procédé à une réforme des subventions, jugées très coûteuses pour les finances publiques, avec un impact réduit sur la réduction de la pauvreté.

En Egypte, l'Etat a resserré la politique budgétaire afin de limiter l'endettement, avec un objectif de 10% de déficit en 2015. Le déficit avait atteint 13,8% du PIB en 2012/2013 en raison de la hausse des dépenses publiques pour stimuler la croissance. La limitation du creusement du déficit budgétaire malgré une hausse des dépenses (notamment une hausse des salaires de +17% entre 2013/2014 et 2014/2015) a pu être atteinte grâce notamment à une expansion des revenus de l'Etat. Les recettes budgétaires ont augmenté de 3,6% durant la période juillet 2014 – mai 2015. Cette hausse provient de la réforme fiscale entreprise au début de l'année fiscale 2014/2015.

Au Soudan, la scission du Sud a considérablement alourdi le poids de la dette sur les finances publiques, grevant ainsi la capacité de l'Etat à soutenir la croissance.

La mise en place du plan d'urgence entre 2012 et 2014 afin de faire face au creusement du déficit budgétaire a permis de consolider les finances publiques et de ramener le déficit de -3,5% du PIB en 2012, à -0,9% en 2014. Le gouvernement a par ailleurs accru ses capacités fiscales en 2013, dans le but d'atteindre un poids des prélèvements publics de près de 10% du PIB. La consolidation budgétaire devrait se poursuivre en 2015 avec de nouvelles mesures pour accroître la base fiscale (notamment une réduction des exonérations fiscales, réforme du système de taxation du secteur de l'or, amélioration des capacités de l'administration fiscale).

Au Maroc, la dégradation de la situation des finances publiques à partir de 2009 a amené les pouvoirs publics à mettre en œuvre des mesures pour assainir les finances publiques. Un ajustement budgétaire a été opéré à partir de 2013, réduisant le déficit budgétaire (hors privatisation) de 2,1 et 0,2 points du

PIB en 2013 et 2014, respectivement. Le solde ordinaire est redevenu positif en 2014, marquant un retournement de situation. Le déficit budgétaire s'est réduit durant les sept premiers mois de 2015 par rapport à 2014 en raison d'une réduction des dépenses ordinaires (-6,5%) plus importante que celle des recettes ordinaires (-4,6%). Les recettes ordinaires ont atteint 120,6 milliards de Dirham à fin juillet 2015. La baisse des recettes ordinaires s'explique essentiellement par une baisse des recettes non fiscales, alors que le repli des recettes fiscales (qui atteignent 105 milliards de dirhams) s'élève à -0,3%.

En Mauritanie, le gouvernement a eu le souci d'asseoir une stabilité macroéconomique en maîtrisant la hausse des déficits publics. Ainsi, 2012 et 2013 ont été marquées par le solde budgétaire global positif (2,3% du PIB en 2012 et 4,6% en 2013), grâce notamment à une hausse des recettes budgétaires, qui ont crû à un rythme moyen de 14,5% entre 2010 et 2014. En 2014, le déficit budgétaire s'est élevé à -3,6% du PIB en raison d'une baisse des recettes minières (due à la baisse des prix mondiaux) et d'un non-paiement d'une compensation financière au titre de l'accord de pêche avec l'UE. Sur les 3 premiers trimestres de 2015, le déficit atteint -26 milliards d'Ouguiyas (contre -55,1 milliards en 2014).

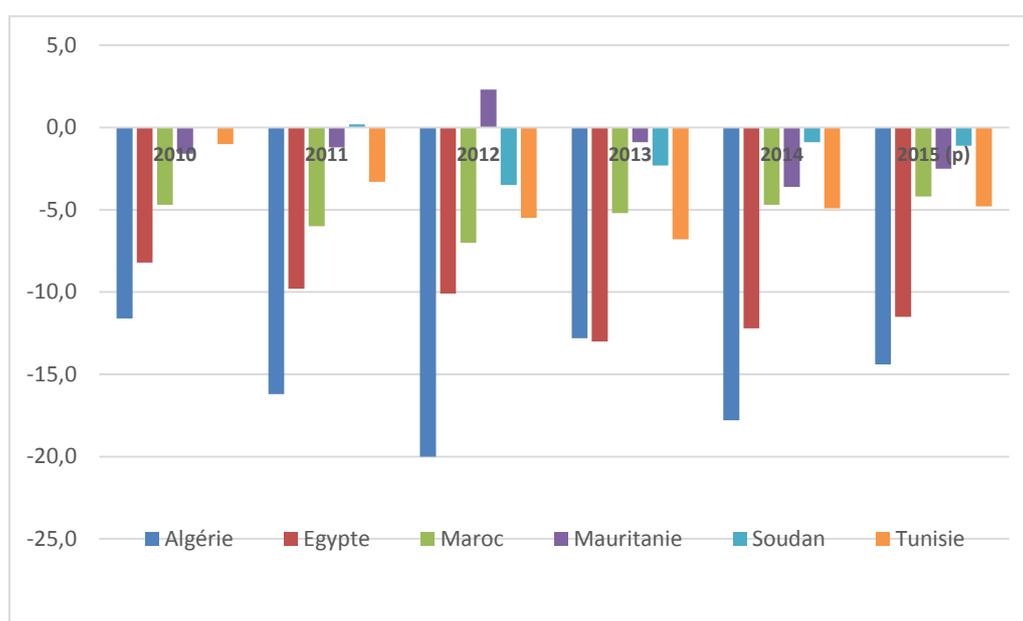
Face au creusement des déficits publics, qui ont atteint un pic de -6,8% du PIB en 2013, le gouvernement a pris un certain nombre de dispositions dans la Loi de Finance Complémentaire en août 2014, afin d'enrayer la hausse du déficit budgétaire. Les mesures ont notamment concerné le contrôle des dépenses et leur rationalisation. Les subventions accordées au textile et à l'industrie agroalimentaire ont été réduites de 10%. Les recettes ont été augmentées via notamment une hausse des tarifs de l'énergie (électricité, gaz, et carburants) en 2014. Cela a permis une réduction du déficit budgétaire à -4,9% du PIB en 2014. Celui-ci est projeté à -4,9% du PIB en 2015.

Enfin, la baisse importante des recettes fiscales pétrolières a mis à mal les finances publiques. Les recettes issues de la fiscalité pétrolières ont baissé de près de 30% à fin septembre 2015 par rapport à fin septembre 2014. Au total, les recettes du trésor public ont baissé de 40,4% durant les 9 premiers mois de 2015, comparativement à la même période en 2014.

Le déficit du trésor public s'est creusé de près de 53%, pour atteindre 1972,8 milliards de DA à fin septembre 2015.

Face à cette situation, le gouvernement a procédé à une réduction de 9% des dépenses d'équipements et à un gel des recrutements dans la fonction publique. Est également prévue pour 2016 la mise en place de mesures d'accroissement des recettes, notamment à travers des hausses prévues des tarifs de l'énergie (électricité), des tarifs des transports et des prix des carburants.

Graphique 4 : Soldes globaux du Trésor en pourcentage du PIB, 2011-2015



Sources : Données ministères des finances

3.4 INVESTISSEMENT

En ce qui concerne l'investissement, la région a notamment souffert de l'instabilité politique, du ralentissement de l'économie mondiale, et d'un climat des affaires insuffisamment favorable à l'investissement.

Au Maroc, l'investissement total a interrompu sa hausse annuelle entamée depuis 2010 pour connaître un fléchissement en 2014, s'établissant à 32,5 milliards de dollars contre 32,6 milliards de dollars en 2013 (Ministère des Finances). Cette tendance devrait se poursuivre en 2015 avec une baisse annoncée plus significative à 29,2 milliards de dollars.

Au Soudan, l'investissement a très peu augmenté en valeur, atteignant 13,6 milliards de dollars US en 2014, contre 13,3 milliards de dollars US en 2013. La baisse des recettes pétrolières, et plus largement la stagnation de l'économie, ont conduit à un ralentissement dans le développement de l'infrastructure depuis les années 2000. Néanmoins, divers projets publics sont en cours et contribuent dans une certaine mesure à maintenir le taux d'investissement à un niveau raisonnable.

En Egypte, a enregistré une hausse de 9,2% au premier semestre de l'année fiscale 2014/2015, après une contraction de 6,3% au premier semestre 2013/2014. Le ratio FBCF/PIB est le plus faible de la région, à seulement 14% du PIB.

L'investissement souffre d'un effet d'éviction par les dépenses publiques (le crédit au secteur public a atteint plus de 50% du PIB en 2014, et le crédit au secteur privé est passé de près de 40% en 2008 à 25% en 2013) et d'un environnement des affaires peu compétitif (126^{ème} au Doing Business 2015).

En Mauritanie, l'investissement a été tiré par le secteur minier et les dépenses en infrastructures. Les importations d'équipements sont passées d'une moyenne de 200 milliards d'Ouguiya sur la période 2010 - 2012, à une moyenne de 581 milliards sur la période 2013 - 2015. Au cours des 3 premiers trimestres de 2015, elles ont atteint 626 milliards d'Ouguiya, soit 60% des importations totales. Le ratio FBCF/PIB a ainsi atteint 56% en 2014 (Tableau 3).

En Algérie, l'investissement a connu une croissance régulière entre 2010 et 2015, passant de 4 350 milliards DA en 2010 à 6 311 milliards DA en 2014 (Ministère des Finances). Le ratio FBCF/PIB est l'un des plus élevés de la région (Tableau 4). L'investissement a été essentiellement tiré par l'investissement public, dopé par des cours du pétrole élevés. L'Algérie a en effet lancé un programme quinquennal de développement doté d'une enveloppe de 286 milliards de dollars US, consacrée aux infrastructures de base.

La Tunisie a souffert des événements politiques qui ont débuté en janvier 2011, le ratio FBCF/PB est passé de 24,6% en 2010 à 20,6% en 2014.

Tableau 4 : FBCF rapportée au PIB (%)

	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	41,8	37,8	36,8	40,4	43,6
Tunisie	24,6	21,9	22,5	22,0	20,6
Maroc	30,7	30,7	32,6	30,3	29,4
Mauritanie	36,5	38,0	51,9	56,8	
Soudan	19,0	19,0	20,0	20,0	20,0
Egypte	20,4	17,1	16,2	14,3	13,8

Source : Ministère des Finances, pour chaque pays

Pour l'ensemble de la région (Lybie exclue), entre 2012 et 2014, les flux entrants d'IDE sont passés de 22852 millions USD à 18793 millions de dollars US (Tableau 5).

Au Maroc, les IDE sont passés de 4,2% du PIB au cours de la période 2000-2007, à 3,9% durant la période 2008-2014. Les IDE devraient représenter 12,7% de l'investissement total en 2015, contre 11% en 2014. Si la tendance se poursuit, un rattrapage de la moyenne nord-africaine qui stagne autour de 15,5% devrait se réaliser au bout de quelques années. En termes de répartition géographique, la France est premier pays investisseur au Maroc, mais sa part a baissé de de 43,1% entre 2000 et 2007, à 39,2% entre 2008 et 2013. Cette réduction s'est faite au profit d'autres pays, comme les Emirats Arabes Unis (5,3% entre 2008 et 2013, contre 2,5% entre 2000 et 2007), l'Arabie saoudite (3,7% contre 1,9%) et le Koweït (0,9% contre 0,2%).

Tableau 5 : Flux d'IDE, millions USD

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	2300	2580	3052	2661	1488
Egypte	11008	9574	11768	10274	10893
Maroc	1574	2568	2728	3298	3582
Mauritanie	131	589	1389	1126	492
Soudan	ND	ND	2311	1688	1277
Tunisie	1513	1148	1603	1117	1060
Total	16525	16459	22852	20164	18793

Source : données compilées des administrations nationales (Banque Centrale, Ministère des Finances)

Au Soudan, la part des IDE dans l'investissement a reculé, passant de 19,6% en 2012, à 16,1% en 2014 en raison notamment des perturbations régionales et de la baisse de production dans le secteur des hydrocarbures. Un climat des affaires peu attractif (le Soudan est classé 149^{ème} sur 189 au Doing Business en 2014) pèse sur l'investissement domestique et étranger, notamment dans les secteurs non extractifs.

En Egypte, le ratio de l'investissement direct étranger dans l'investissement intérieur du pays affiche un retour à la hausse après être tombé de 25,7% en 2008 à près de 3% en 2011, en raison notamment de l'instabilité politique. Depuis 2012, ce ratio est en hausse constante, pour atteindre 17,7% en 2015 (Ministère des Finances).

En Tunisie, les IDE sont tombés de 1 513 millions de dollars US en 2010 à 1060 millions de dollars US en 2014. Le pays a pâti de l'instabilité politique, les investisseurs demeurant attentistes face à l'évolution de la situation sécuritaire. Les flux d'IDE ont ainsi représenté 2,2% du PIB, contre une moyenne de 5,4% durant la période 2010-2014.

En Mauritanie, les flux d'IDE sont très fluctuants, passant de 589 millions de dollars US en 2011, à 1 126 millions USD en 2013, pour revenir à 492 millions de dollars US en 2014 (Tableau XX). Les IDE sont majoritairement réalisés dans les secteurs des mines et des hydrocarbures, qui représentent plus de 85% des IDE depuis 2010.

Enfin, les IDE en Algérie sont en baisse depuis 2012. Après avoir atteint 3 052 millions de dollars US en 2012, ils sont tombés à 1488 millions de dollars US en 2014. Les flux d'IDE sont faibles relativement à la taille de l'économie algérienne, leur poids dans le PIB ne dépassant pas 1,5%.

3.5 ÉCHANGES EXTÉRIEURS

La plupart des pays de la région sont en situation de déficit structurel de leur balance commerciale (Tableau 6). Certains ont su diversifier leurs exportations, mais l'ensemble de la région demeure encore tributaire d'exportations de biens à faible valeur ajoutée (secteur primaire ou ressources naturelles).

Tableau 6 : Des déficits extérieurs (% du PIB)

	2011	2012	2013	2014	2015 (p)
<i>Algérie</i>	8,9	5,9	0,5	-4,4	-7,7
<i>Egypte</i>	-2,6	-3,9	-2,4	-0,8	-3,4
<i>Maroc</i>	-8,0	-9,7	-6,7	-5,8	-5,3
<i>Mauritanie</i>	-5,1	-26,1	-25,1	-29,0	-25,8
<i>Soudan</i>	-1,9	-9,6	-8,7	-8,4	-6,8
<i>Tunisie</i>	-7,4	-8,2	-8,3	-8,9	-6,0

Source : données nationales

La structure des exportations marocaines a connu une transformation notable entre 1998 et 2014, marquant la transformation structurelle en cours. La part des machines et matériel de transport est passé de 8,8% en 1998 à 29,2% en 2014, en raison notamment de la hausse des exportations du secteur automobile. Les parts des industries extractives et des produits chimiques se sont renforcées, pour atteindre respectivement 12,8% et 16,6% des exportations en 2014, contre 11,7% et 12,6% en 1998, grâce au dynamisme des exportations des phosphates et dérivés. Celle des vêtements et des produits agricoles ont baissé de 35,5% et 22,8% respectivement en 1998 à 13,9% et 19,5% en 2014. En 2014, le déficit commercial est passé à -22,17 milliards USD (-6% du PIB), contre -23,22 milliards USD (-7,6% du PIB) l'année antérieure. Le déficit commercial s'établit, fin aout 2015, à 104 milliards de dirhams, accusant une baisse de 20,4% (26,7 milliards de dirhams) en glissement annuel. Le taux de couverture des importations par les exportations s'en trouve amélioré de 7,2 points pour atteindre 57,8%. Les exportations ont augmenté de 6,6%, alors que les importations ont baissé de 6,7%.

En 2014, le déficit commercial du Soudan est passé à 5% du PIB contre 6% l'année antérieure, permettant une amélioration du taux de couverture des importations par les exportations qui a atteint 53,6% contre 54,8% en 2013. Le déficit de la balance du compte courant s'en est trouvé amélioré, passant de 8,7% du PIB en 2013 à 8,4% en 2014³. La baisse du prix du pétrole a fortement impacté le volume des exportations qui ont connu une baisse de 9% par rapport à 2013, alors que la production d'or du pays n'a cessé de croître. L'or représente 29% des exportations en 2014, atteignant pour la première fois la même part que les produits pétroliers. A fin mars 2015, le solde de la balance commerciale a enregistré un déficit de 826 millions de dollars⁴, en progression de 37% par rapport au premier trimestre 2014. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est dégradé, puisqu'il passe de 63,8% à 55,4% pour ce trimestre.

La situation extérieure de l'Egypte demeure fragile et tributaire des financements provenant des pays du Golfe (+2,4 milliards de dollars US) et des IDE (+5,7 milliards de dollars US). Le solde de la balance courante a atteint un déficit de -4 milliards de dollars US durant les 3 premiers mois de 2015 selon la Banque centrale d'Egypte. Entre juillet 2014 et mars 2015, le déficit de la balance courante a atteint -8,4 milliards de dollars US, soit 2,5% du PIB (selon le Ministère des Finances). Cela provient notamment d'une dégradation du solde de la balance commerciale qui a atteint -8,8% du PIB, en raison d'une baisse des exportations de pétrole.

³ Les données de cette partie, sauf indication contraire proviennent de la Banque Centrale du Soudan

⁴ Banque centrale du Soudan

Avec un secteur des hydrocarbures qui représente 97% des exportations du pays, l'Algérie souffre de la baisse des cours du pétrole. Ainsi, alors que le solde commercial enregistrait un excédent de 2,93 milliards de dollars US⁵ durant les 9 premiers mois de 2014, il accuse un déficit de 12,82 milliards de dollars US sur la même période en 2015. Les réserves de change du pays se sont ainsi contractées de 152,7 milliards de dollars US à fin septembre 2015, contre 178,94 milliards de dollars US à fin décembre 2014.

En Tunisie, sur la période des dix premiers mois de 2015, le déficit de la balance commerciale s'est élevé à 10,23 milliards DT. Il s'est réduit de 13%, par rapport à la même période en 2014, sous l'effet de l'amélioration de la balance alimentaire. Il a atteint -6,8% du PIB en 2013, pour revenir à 4,9% en 2014.

Les exportations mauritaniennes sont très concentrées, le pays exporte des minerais (fer, or, cuivre), du pétrole, et du poisson. Ces produits représentent plus de 90% des exportations du pays. La balance commerciale est structurellement déficitaire, avec un déficit supérieur à 25% du PIB depuis 2012. Au cours des trois premiers trimestres de 2015, le déficit est évalué à 622 milliards d'Ouguiya, contre 405 milliards d'Ouguiya en 2014 (Banque Centrale). Il faut cependant noter que le creusement du déficit commercial est imputable à la hausse des importations de biens d'équipements, notamment dans le secteur minier. Elles sont passées de 28,4% des importations en 2010, à 43,3% en 2014. Au troisième trimestre 2015, elles atteignent 410 milliards UM, soit le double de leur valeur au troisième trimestre 2014.

Le commerce intra régional demeure extrêmement faible, les exportations intra régionales représentent seulement 6% des exportations totales en 2014, et les importations intra régionales 5% des importations de l'Afrique du Nord (Tableau 7).

Tableau 7 : part du commerce intra régional dans le commerce total de l'Afrique du Nord

	2010	2011	2012	2013	2014
Part des importations intra régionales	4%	4%	4%	5%	5%
Part des exportations intra régionales	4%	4%	4%	5%	6%

Source : CNUCED

Les échanges de l'Afrique du Nord sont dominés par l'Europe, qui représentait, en 2014, 61% des importations de la région et près de 49% de ses exportations (Tableau 8). L'Asie arrive en deuxième position, avec respectivement 21% des exportations et 33,3% des importations.

Tableau 8 : répartition géographique des exportations et importations de l'Afrique du Nord, 2014

	Exportations	Importations
Afrique	7,90%	5,74%
Amérique	9,77%	11,25%
Asie	21,07%	33,31%
Europe	61,10%	48,92%
Océanie	0,15%	0,78%

Source : CNUCED

⁵ Note de conjoncture de la Banque d'Algérie, janvier 2016

4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'année 2015 est un tournant dans l'agenda de développement au niveau mondial, marquant la fin de la portée des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Quinze ans après l'adoption des OMD, l'on assiste aujourd'hui au démarrage de l'Agenda de développement durable 2030, qui constitue une feuille de route pour un développement durable et inclusif ambitieux pour les 15 ans à venir.

Dans le cadre de ce processus, les pays d'Afrique du Nord ont procédé à une évaluation des progrès sociaux réalisés sur les 15 dernières années. Il ressort de cette évaluation que des progrès notables ont été enregistrés pour réaliser les OMD. Tous les pays fournissent des efforts de plus en plus importants pour investir dans le capital humain, ce qui a contribué à une diminution notable de la pauvreté, une augmentation des taux de scolarisation des enfants, une baisse appréciable de la mortalité maternelle et infantile ou encore un plus grand accès à l'eau potable et à l'énergie, etc.

4.1 LA SITUATION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Le dernier rapport de développement humain (2015), publié par le PNUD (tableau 9), établit que, parmi les pays d'Afrique du Nord, l'Algérie est la mieux classée (au 83ème rang), avec un IDH de 0,736, suivie de la Libye (94ème) avec un indice de 0,724, de la Tunisie (96ème) avec un indice de 0,721, de l'Egypte (108ème) avec un indice de 0,690 et du Maroc qui occupe le 126ème rang mondial avec un indice de 0,628. Viennent ensuite la Mauritanie avec un IDH de 0,506, qui la positionne à la 156ème place, et le Soudan au 167ème rang mondial avec un indice de 0,479.

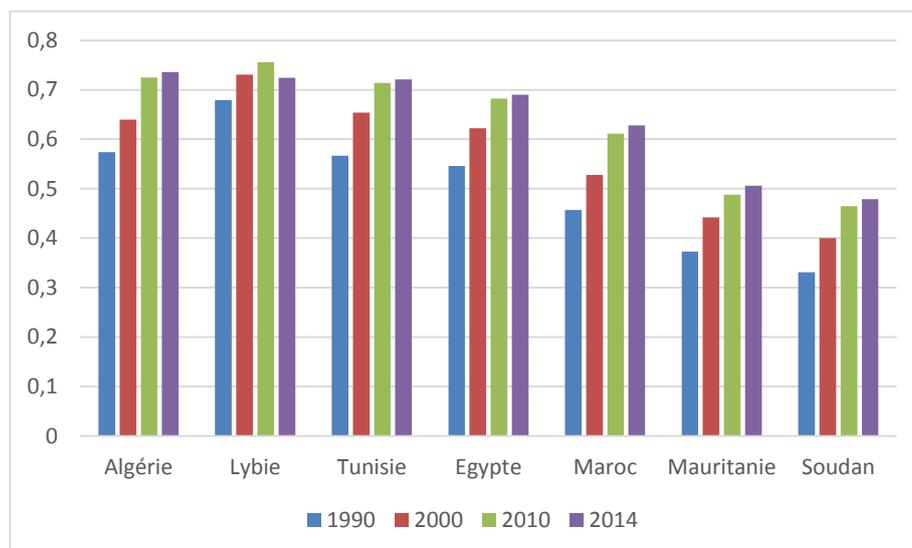
Tableau 9 : Evolution de l'Indice de Développement Humain IDH)

	<i>Rang Mondial</i>	<i>IDH 1990</i>	<i>IDH 2000</i>	<i>IDH 2010</i>	<i>IDH 2014</i>
<i>Algérie</i>	83	0,574	0,640	0,725	0,736
<i>Libye</i>	94	0,679	0,731	0,756	0,724
<i>Tunisie</i>	96	0,567	0,654	0,714	0,721
<i>Egypte</i>	108	0,546	0,622	0,682	0,690
<i>Maroc</i>	126	0,457	0,528	0,611	0,628
<i>Mauritanie</i>	156	0,373	0,442	0,488	0,506
<i>Soudan</i>	167	0,331	0,400	0,465	0,479

Source : Le rapport de développement humain (2015) publié par le PN

Le graphique 5 montre qu'entre 1990 et 2014, tous les pays ont amélioré leur IDH, sauf la Libye qui, du fait de la guerre civile depuis 2011, voit son IDH reculer de 0,738 en 2013 à 0,724 en 2014.

Graphique 5 : Evolution de l'Indice de Développement Humain (IDH)



Source : Rapport mondial sur le Développement Humain 2015.

4.2 LES PERSPECTIVES EN TERMES DE RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE

4.2.1 La pauvreté

La pauvreté a certes décliné, mais les résultats sont contrastés selon les pays. En effet un premier groupe de pays, composé de l'Algérie⁶, la Libye, l'Egypte, le Maroc⁷ et la Tunisie⁸ peuvent être considérés comme ayant réalisé l'Objectif sur la réduction de la pauvreté. Un second groupe, la Mauritanie⁹ et le Soudan, bien qu'ayant réduit sensiblement la pauvreté, n'ont pas pu réaliser cet objectif (Tableau 10).

Tableau 10 : Taux de pauvreté absolue en % de la population

<i>Algérie</i>	0,4
<i>Egypte</i>	4,4
<i>Libye</i>	N/A
<i>Mauritanie</i>	25,9
<i>Maroc</i>	0,3
<i>Soudan</i>	26
<i>Tunisie</i>	3,8

Source : Rapports nationaux d'évaluation des OMDs

4.2.2 L'éducation

Les progrès les plus importants concernent l'éducation primaire pour tous. Tous les pays de la sous-région ont placé l'éducation comme un secteur prioritaire pour leur développement économique et social, et ont déployé des efforts importants pour la scolarisation des enfants. Certains pays ont réalisé avant terme cet OMD : l'Algérie avec un taux net de scolarisation de 98,16% des enfants âgés de six ans,

⁶ Rapport sur les OMDs du PNUD Algérie <http://www.dz.undp.org/>

⁷ Rapport national sur les OMDs 2012-HCP

⁸ Rapport national sur les OMDs, 2013, INS Tunisie

⁹ L'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages de la Mauritanie (EPCV) de 2008

l'Égypte (93,3%), le Maroc (9,6%) et la Tunisie (98%). La Libye selon les chiffres de 2008, avait également atteint cet objectif (98,2%), mais la situation d'instabilité politique dans laquelle elle se trouve depuis 2011 pourrait compromettre ce résultat (Tableau 11).

Tableau 11 : Le taux net de scolarisation par pays

Algérie	98,16%
Egypte	93.3%
Libye	98.2%
Mauritanie	71,6%
Maroc	96.6%
Soudan	67%
Tunisie	98%

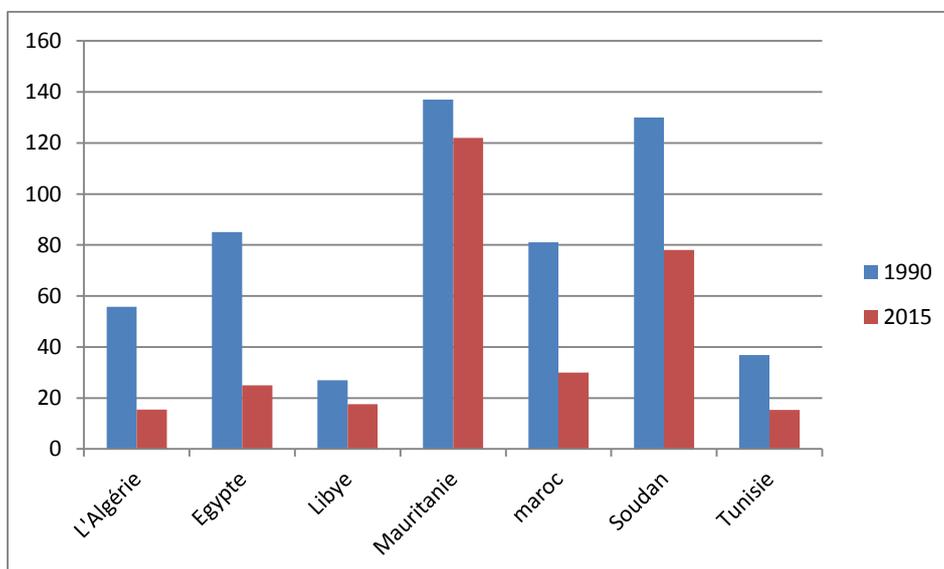
Source : Rapports nationaux d'évaluation des OMDs.

La Mauritanie a également amélioré de façon très sensible le taux net de scolarisation des enfants qui est passé de 49% en 1990 à 71,6% en 2008. En ce qui concerne le Soudan, le taux net de scolarisation primaire se situe autour de 67%, avec une différence significative entre zones urbaines (82%) et zones rurales (60%), le taux le plus élevé (85%) étant celui de la capitale.

4.2.3 La réduction nette de la mortalité infanto-juvénile

Le nombre de décès d'enfants âgés de moins de cinq ans est en baisse dans tous les pays de la sous-région comme l'indique le graphique 6. Il demeure toutefois encore élevé en Mauritanie (122) et au Soudan (78).

Graphique 6 : Mortalité des enfants de moins cinq ans (pour 100 000 naissances)



Source : Rapports nationaux d'évaluation des OMDs.

4.2.4 La réduction de la mortalité maternelle

L'OMD de la santé maternelle et reproductive reste assez préoccupant, malgré les efforts consentis et les investissements réalisés dans la santé. Les taux de mortalité maternelle et néonatale demeurent anormalement élevés pour l'ensemble des pays (Tableau 12).

Tableau 12 : Nombre de décès pour 100 000 naissances vivantes

<i>Algérie</i>	73,9
<i>Egypte</i>	55
<i>Libye</i>	27
<i>Mauritanie</i>	686
<i>Maroc</i>	112
<i>Soudan</i>	216
<i>Tunisie</i>	44,8

Source : Rapports nationaux d'évaluation des OMDs

5. LES DÉFIS À RELEVER

La région est confrontée à de nombreux défis, tant politiques qu'économiques et sociaux.

5.1 STABILITÉ POLITIQUE ET BONNE GOUVERNANCE

Sur le plan politique, la région est marquée par des périodes d'instabilité politique dans la majorité des pays. Les événements politiques et sociaux qui ont débuté en 2011 ont plongé la Tunisie, l'Égypte et la Libye dans une période d'incertitude. L'Égypte et la Tunisie, bien qu'encore marqués par une situation sécuritaire fragile, ont entrepris des réformes politiques qui ont débouché sur des élections présidentielles marquant un retour à la stabilité politique. La Libye est encore en proie à des tiraillements politiques qui limitent considérablement ses perspectives de développement. En 2009, la Mauritanie a réussi à restaurer une stabilité politique qui lui a permis d'enregistrer un taux de croissance moyen de 5,5% sur la période 2010 – 2015. L'Égypte, grâce notamment aux élections présidentielles de 2014, a retrouvé une certaine stabilité politique qui a également permis un retour de la croissance.

Le Maroc et l'Algérie demeurent à l'abri de bouleversements politiques majeurs. Cependant, l'ensemble des pays de la région souffrent d'un déficit de bonne gouvernance. L'instabilité politique est à lier à une gouvernance, notamment économique, qui constitue indéniablement un frein au développement de la région.

Selon l'indice Mo Ibrahim (Tableau 13), seule la Tunisie (8^{ème} rang) est classée parmi les quinze premiers pays africains. Le Soudan et la Mauritanie sont respectivement à la 51^{ème} et 50^{ème} place. Le Maroc arrive à la 16^{ème} place et l'Algérie à la 20^{ème}. L'ensemble des pays, excepté la Tunisie, obtiennent un mauvais classement en termes de « Participation et Droit de l'Homme » (au-delà de la 33^{ème} place).

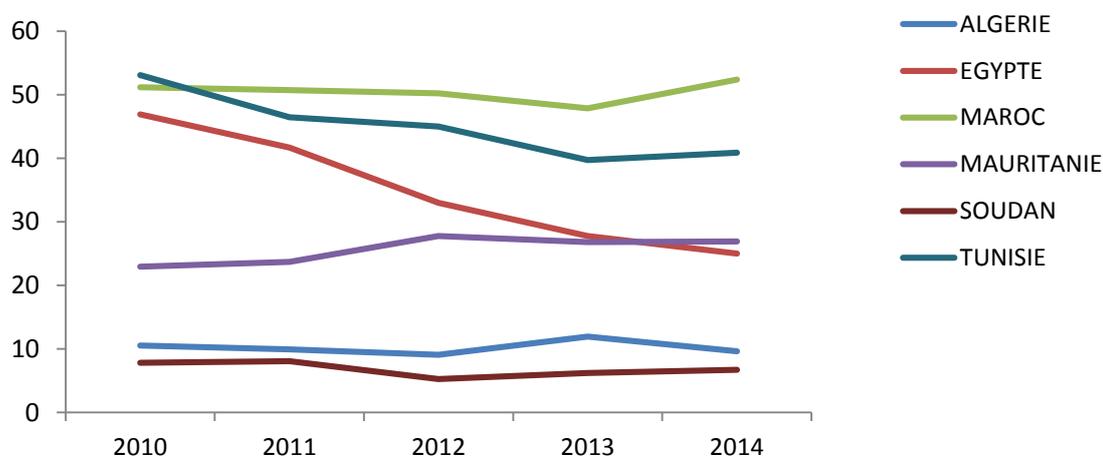
Tableau 13 : Classement des pays selon l'indice Mo Ibrahim de la Gouvernance, 2014

	Algérie	Egypte	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Gouvernance globale	20	24	16	41	51	8
Sécurité et Etat de Droit	32	34	18	41	51	13
Participation et Droit de l'Homme	33	41	42	39	50	11
Développement économique durable	27	11	3	35	42	8
Développement humain	7	14	12	33	50	5

Source : <http://www.moibrahimfoundation.org>

En termes d'efficacité de la régulation publique (sur un indice de 1 à 100, 100 étant la meilleure performance), aucun progrès notable n'a été accompli depuis 2010. Seul le Maroc obtient un score supérieur à 50 en 2014 (Graphique 7).

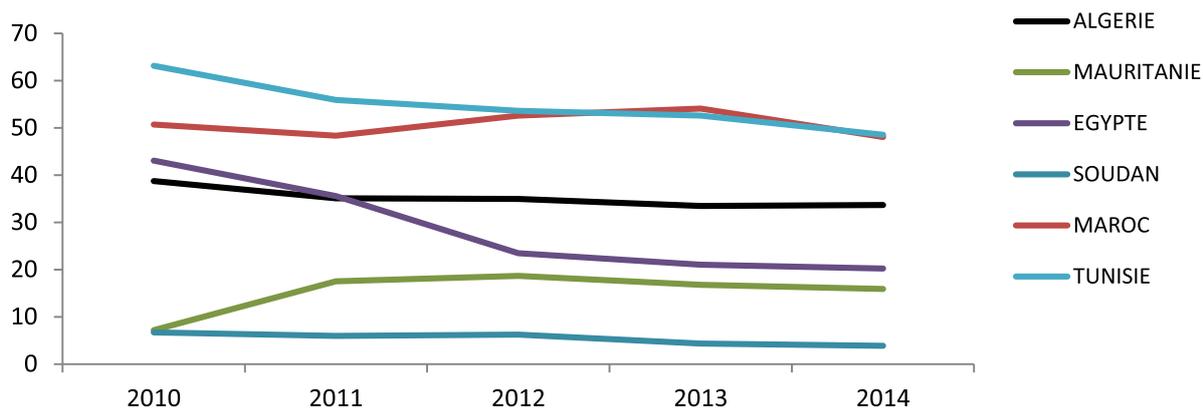
Graphique 7 : Indice de qualité de la régulation publique



Source : www.govindicators.org

En termes d'efficacité de l'Etat, peu de progrès à signaler, avec même une baisse de performance pour l'Egypte et la Tunisie (Graphique 8). Aucun pays n'obtient un indice supérieur à 50, le score le plus élevé revenant à la Tunisie (49), suivie du Maroc (48).

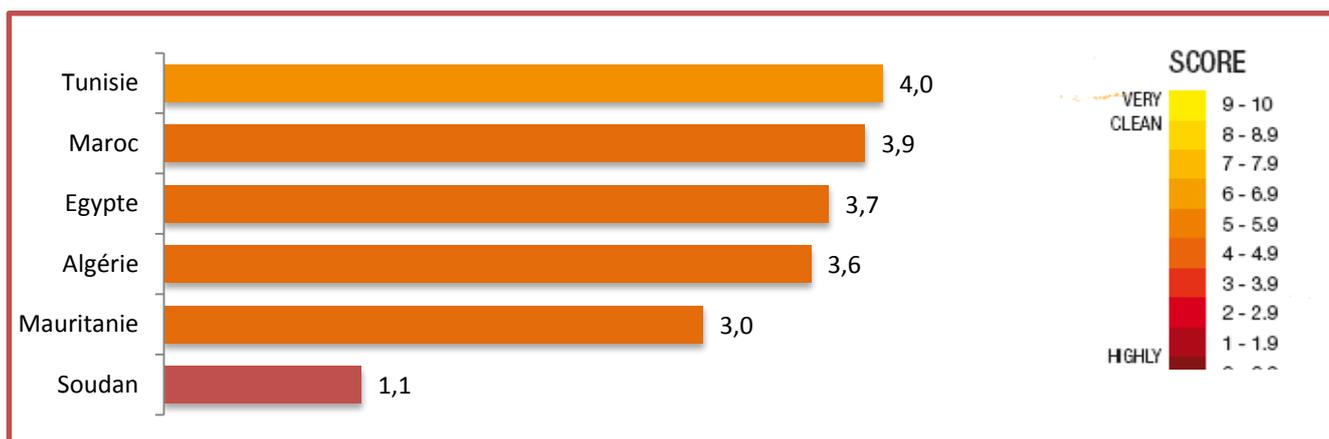
Graphique 8 : indice d'efficacité de l'Etat



Source : www.govindicators.org

La corruption continue d'être un enjeu important pour les pays de la région. Tous les pays sont en dessous de 4, selon l'indice de Transparency International (Graphique 9).

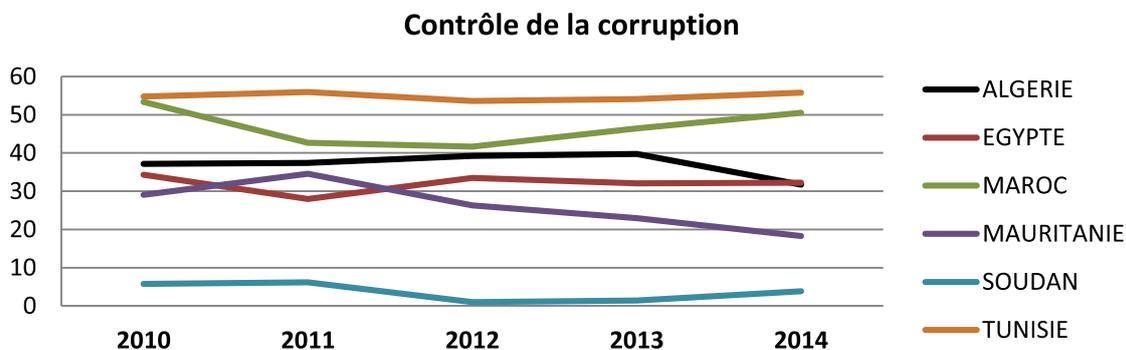
Graphique 9 : indice de perception de la corruption



Source : Transparence Internationale

En termes de contrôle de la corruption, les progrès réalisés sont insuffisants (Graphique 10). Aucun pays ne dépasse le score de 50.

Graphique 10 : Indice de contrôle de la corruption



Source : www.govindicators.org

5.2 DIVERSIFICATION

5.2.1 Diversification économique

Les économies de la région demeurent insuffisamment diversifiées, notamment en termes d'exportations. Leur croissance est tributaire de secteurs primaires ou de ressources naturelles. L'Algérie, le Soudan, la Mauritanie et dans une moindre mesure l'Égypte, ont des exportations extrêmement concentrées dans des produits à faible valeur ajoutée (Tableau 14).

Tableau 14 : Part des principaux produits exportés dans les exportations totales en 2014 (%)

Soudan	Pétrole, or, animaux	77
Algérie	Hydrocarbures	95
Mauritanie	Or, pêche, fer	78
Égypte	Fuel, pétrole et dérivés	48

Source : données nationales (Instituts de statistiques)

A l'opposé, le Maroc et la Tunisie ont réussi à diversifier leurs exportations (Tableau 15). Les biens d'équipements représentent plus de 16% des exportations dans les deux pays, et les biens de consommation plus de 32%.

Tableau 15 : Part des principaux produits exportés dans les exportations totales en 2014 (%)

	Tunisie	Maroc
Biens d'équipement	16,95	16,77
Matières premières et demi-produits	29,91	17,81
Biens de consommation	32,75	28,89
Alimentation	7,21	17,81

Source : données nationales (Instituts de statistiques)

Le développement du secteur privé demeure un enjeu de taille pour les économies d'Afrique du Nord. Le climat des affaires est l'un des chevaux de bataille des gouvernements de la région.

Seuls le Maroc et la Tunisie ont un classement inférieur à 100 au Doing Business (Tableau 16). L'Algérie et l'Égypte ont régressé dans le classement en 2015. La Mauritanie a fait des efforts importants pour améliorer l'environnement des affaires à partir de 2013, notamment en matière de création d'entreprises et d'accès au crédit. Le gouvernement mauritanien a adopté une nouvelle feuille de route pour le Doing Business 2015.

Tableau 16 : Classement au Doing Business

	2015	2016
Algérie	161	163
Égypte	126	131
Maroc	80	75
Mauritanie	176	168
Soudan	158	159
Tunisie	75	74

Source ; Banque Mondiale

5.2.2 Diversification des ressources

Cette insuffisante diversification économique pèse également sur les ressources à la disposition des gouvernements pour soutenir le développement économique et social.

Pour la majorité des pays de la région, le budget de l'Etat dépend d'un nombre limité de secteurs et de ressources volatiles. Des progrès ont été accomplis pour améliorer la gestion des finances publiques et diversifier les ressources, notamment fiscales, mais beaucoup reste encore à faire. Le poids des recettes fiscales dans le PIB est d'environ 19% (Tableau 17) dans tous les pays, sauf le Soudan (7,3%).

Tableau 17 : Poids des recettes fiscales dans le PIB, 2014 (%)

<i>Algérie</i>	19
<i>Egypte</i>	19,1
<i>Maroc</i>	19,2
<i>Mauritanie</i>	19,3
<i>Tunisie</i>	19,8
<i>Soudan</i>	7,3

Source : données nationales (Ministère des Finances et Banque Centrale).

5.3 CHÔMAGE ET EMPLOI DES JEUNES

Le chômage est un problème endémique des pays de la région, le taux de chômage dépasse les 10% dans la majorité des pays (Tableau 18).

Tableau 18 : Taux de chômage global (%)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (e)
<i>Algérie</i>	10,0	10,0	11,0	9,8	10,6	11,2
<i>Egypte</i>	9,0	12,0	12,7	13,2	13,0	12,8
<i>Maroc</i>	9,1	8,9	9,0	9,2	9,9	10,1
<i>Mauritanie</i>			10,1		12,9	
<i>Soudan*</i>	14,8	14,8	14,8	15,3	15,4	
<i>Tunisie</i>	13,0	18,9	16,7	15,3	15,0	

Source : données nationales, (*) données ILO.

Le chômage affecte davantage les jeunes (Tableau 19). Il dépasse 25% dans l'ensemble des pays, excepté le Maroc (19,3% en 2013).

Tableau 19 : taux de chômage des 15- 24 ans (%)

	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Algérie</i>	21,5	22,4	27,5	24,8	25,2
<i>Egypte</i>	24,8	29,7	34,7	34,3	
<i>Libye</i>			48,7		
<i>Maroc</i>	17,6	17,9	18,6	19,3	
<i>Mauritanie</i>			28,3		
<i>Soudan (*)</i>	23,7	23,7	24	24,9	24,9
<i>Tunisie</i>	29,4	42,3	37,6	34,7	35,0

Source : données nationales (*) ILO.

6. DOSSIER THÉMATIQUE : L'ÉTAT DU GENRE EN AFRIQUE DU NORD

À la recherche de l'égalité des genres : un cheminement lent et une parité en devenir

6.1 INTRODUCTION

Les bouleversements politiques de 2011 en Afrique du Nord ont ouvert la voie à un processus de transition de longue haleine et ont fait la lumière entre autres sur les besoins et le rôle des jeunes et des femmes. Pour ces dernières, la promotion de leurs droits et le cheminement vers l'égalité des sexes font partie de ce processus et doivent relever d'une approche holistique du développement qui devrait englober de manière effective et durable l'intégration définitive des questions de genre dans la gouvernance.

En effet, depuis l'adoption en 1995 de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing pour la promotion de la condition et des droits des femmes, des progrès ont été réalisés en Afrique du Nord vers l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment dans l'éducation, la santé, l'emploi, la participation à la vie active et la représentation politique. Cependant, de grandes disparités dans les résultats persistent et de nombreux écarts sont observés, particulièrement dans des domaines tels que la participation au marché du travail, l'accès aux ressources productives et la participation au processus de décision.

Les femmes représentent aujourd'hui 49,7 % des quelques 345,5 millions d'habitants de la région MENA, et pourtant elles sont encore loin de réaliser tout leur potentiel, quand on sait qu'environ 80 % de celles qui sont en âge de travailler ne participent pas au marché du travail¹⁰. Les politiques nationales-volontaristes et ambitieuses dans certains cas- n'ont pas été toujours suffisamment implémentées, ni bénéficié des ressources financières adéquates susceptibles d'en pérenniser les acquis.

Cet aperçu actualisé de la situation du genre en Afrique du Nord est instruit différents Indices régionaux et internationaux dont l'Indice de développement des inégalités entre les sexes (IDISA). L'IDISA est un outil développé par la CEA pour jauger l'étendue et la nature réelle des progrès réalisés par les pays de la région dans ce domaine. Il va au-delà des chiffres car il a comme objectif de souligner les obstacles à la pleine participation des femmes au développement de la région, et de proposer aux décideurs politiques une source de données fiables pour mieux comprendre le lien organique entre l'égalité des genres et le développement et l'intégrer durablement dans leurs politiques et stratégies nationales de développement.

6.2 L'ÉDUCATION

L'Afrique du Nord a comblé l'écart du genre dans l'éducation de base. Selon le Rapport 2015 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, cette région a enregistré au cours des deux dernières décennies la plus grande amélioration de l'alphabétisation des jeunes, surtout parmi les jeunes femmes (avec l'Asie du Sud)¹¹. En **Algérie**, après l'indépendance, il y a eu une généralisation de l'éducation pour toutes les filles donnant aujourd'hui 65% de femmes parmi les diplômés. Avec un taux d'achèvement du primaire de 100 % et un passage au secondaire de 98 %, l'on peut considérer que ce pays a presque atteint l'enseignement primaire universel tout en réalisant la parité entre les sexes sur ce plan. En **Tunisie**, le taux de scolarisation des filles a atteint 98,8%, soit plus que celui des garçons, 98,3% entre 1990 et 2014. Au **Maroc**, le niveau national de l'indice de parité entre les sexes (IPS) dans l'enseignement primaire public est de 0,91 (91 filles contre 100 garçons scolarisés) en 2013-14, ce qui reflète une quasi-égalité des chances d'accès entre les deux sexes¹². La **Mauritanie** a aussi réalisé la parité hommes-femmes dans l'enseignement primaire, avec un ratio de filles par rapport aux garçons de 1,02 dans l'enseignement de base. Au **Soudan**, l'acquis le plus notable est la nette amélioration de l'accès des filles à l'éducation (primaire) et la réduction de l'écart par rapport aux garçons (de 12,6% à 8,3% en 2007)¹³.

¹⁰ Interview de Christine Lagarde, Directrice générale du FMI, Finances & Développement - Juin 2013

¹¹ http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf

¹² Données du Ministère de l'éducation Nationale, Projet de loi de finance pour l'année budgétaire 2015, Rapport sur le Budget genre

¹³ <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/oosci-summary-menaFR.pdf>

- Dans l'enseignement secondaire, la parité des sexes a été atteinte en 2015 dans la plupart des pays de la région. L'**Egypte** par exemple a dépassé l'objectif de la parité entre les sexes s'agissant du taux d'achèvement du cycle de l'enseignement secondaire : 83,4% pour les filles, contre 74,8% pour les garçons, soit un ratio de 1,1 (Source : CEA, septembre 2015). En **Libye**, environ 56 % des femmes adultes ont au moins le niveau d'études secondaires, selon le Rapport 2015 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Au **Maroc**, le taux de scolarisation dans ce cycle est de 91,2% masculin-urbain, contre 83,2% féminin urbain (soit un ratio de 0,8), comparé à des taux moins avantageux dans le rural (39,3% pour les garçons, contre 21,9% pour les filles, soit un ratio de 0,55)¹⁴. En **Mauritanie**, la parité entre les filles et les garçons n'est toujours pas réalisée dans l'enseignement secondaire (un taux brut de 33 % pour les garçons, contre 28,4% pour les filles en 2008, soit un écart de plus de 4 points au profit des garçons).¹⁵ En **Tunisie**, le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire atteint 90,2% pour les filles et 89,7% pour les garçons. En 2012- 2013, le taux d'abandon scolaire dans l'enseignement secondaire est devenu plus élevé chez les garçons plutôt que les filles, et apparaît plus marqué dans le centre ouest de la Tunisie¹⁶. De son côté, le **Soudan** n'est pas loin d'atteindre la parité avec 43,3% de filles ayant fini le cycle d'études secondaires comparé à 49,5% pour les garçons, soit un ratio de 0,9 (CEA, septembre 2015).

- Dans l'enseignement supérieur, cependant, l'Afrique du Nord a une particularité : les plus grandes disparités entre les sexes dans les taux d'inscription se font au détriment des hommes. En **Tunisie** par exemple, la scolarisation des filles a augmenté de 6% à 45% entre 1971 et 2011, dépassant ainsi les garçons (29,5%). En **Algérie**, les filles représentent dans l'enseignement supérieur un taux de 59 % sur la période 2006 - 2012. En **Egypte**, la parité a été atteinte, avec un taux d'inscription de 30,6% pour les garçons et 29,5% pour les filles, ce qui nous donne un ratio de 1,0¹⁷. Au **Maroc**, dans l'enseignement supérieur public, le nombre d'étudiants a atteint 543 000 en 2013, dont 52,11% de garçons et 47,88 % de filles, soit un ratio de 0,92. En **Libye**, selon le Rapport sur les disparités entre les sexes de 2014, les femmes bénéficient d'un accès plus ou moins égal à l'éducation, car 32 % des femmes et 33 % des hommes possèdent un diplôme universitaire ou de deuxième cycle. En **Mauritanie**, les disparités sont encore plus affirmées dans l'enseignement supérieur où l'objectif de parité reste très loin : à titre d'exemple, les filles ne représentent que 24,5% de l'effectif à l'Université de Nouakchott. Le **Soudan** pour sa part connaît une sur-parité en faveur des filles : en 2013, plus de femmes sont inscrites (18,1%) comparé aux hommes (16,2%), soit un ratio de 1,1 (Banque Mondiale).

6.3 ACCÈS DES FEMMES À L'EMPLOI

Selon le Rapport 2015 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, la participation des femmes à la population active demeure particulièrement basse en Afrique du Nord, où le taux de participation des femmes est égal au quart, voire au tiers de celui des hommes. En dehors de l'agriculture, le taux de participation de la main d'œuvre féminine est le plus bas de toute l'Afrique, et l'accès des femmes à l'emploi rémunéré non-agricole reste particulièrement faible (Tableau 20). Par ailleurs, bien que les femmes dans cette région effectuent la majorité des activités agricoles, elles se heurtent à divers obstacles qui entravent la réalisation de leur plein potentiel (pratiques culturelles restrictives, lois discriminatoires, marchés du travail très segmentés). En **Egypte** par exemple, seulement 26 % des femmes sont salariées et le chômage chez les femmes a atteint 24,8 % en décembre 2014, contre seulement 9,2 % chez les hommes. Seulement 30 % des femmes participent au marché du travail, contre 76,4 % pour les hommes. Or, si le taux d'emploi des femmes était équivalent à celui des hommes, le PIB dans ce pays serait supérieur de 34 % dès 2020, selon le FMI¹⁸. Au **Maroc** (133e place/sur 142 selon le Rapport 2014-2015 du Forum économique mondial sur les inégalités de genre), le taux d'activité national enregistré en 2014 (secteurs formel et informel) est de 34,3 %, dont 54,1% chez les hommes et seulement 14,7% chez les femmes, donnant ainsi un ratio de 0,27. En **Tunisie**, l'Article 5 (b) du Code du travail interdit la discrimination basée sur le sexe, tandis que l'égalité au travail est

¹⁴ Données du Ministère de l'Éducation Nationale, Projet de Loi de Finance pour l'année budgétaire 2015, Rapport sur le Budget genre

¹⁵ Rapport national de la Mauritanie sur Beijing +20 (juin 2014).

¹⁶ Rapport national de la Tunisie sur Beijing +20 (juillet 2014)

¹⁷ Rapports nationaux Beijing +20 (juillet 2014)

¹⁸ Editorial signé Christine Lagarde, Directrice générale du FMI, Finances & Développement-Juin 2013

consacrée par l'Article 40 de la nouvelle Constitution adoptée en janvier 2014. Cependant, selon les statistiques officielles, 21,9 % des femmes étaient sans emploi au premier trimestre de 2014, contre 12,8 % s'agissant des hommes. Un modeste pourcentage de 25,8 % des femmes participaient au marché de l'emploi en 2012 contre 70,3 % des hommes. Même si l'on dénombre plus de femmes que d'hommes inscrits dans l'enseignement supérieur, les femmes sont souvent dans des domaines où les taux de chômage sont les plus élevés (seulement 29 % des étudiants en ingénierie sont des femmes). Cet accès inégal pousse les femmes vers le secteur informel qui représente 54% des emplois et touche 85% des entreprises tunisiennes.¹⁹ En **Libye** comme au **Soudan** aussi, de fortes disparités entre les sexes persistent dans le domaine de l'accès à l'emploi. En effet, selon l'Indice de la compétitivité dans le monde de 2014-2015, la Libye occupe la 131ème place sur 144 pays en ce qui concerne la proportion de femmes dans la population active ; alors que selon IDISA, le **Soudan** est loin de la parité dans tous les secteurs de l'emploi, avec une note globale de 0,4 puisque 93,1 % des hommes participent au marché du travail, alors que le pourcentage des femmes ne dépasse pas 33,2% (CEA, septembre 2015). En **Algérie**, Selon l'Office national des statistiques algérien, les femmes sont 19% à travailler en 2013. Sur la période s'étendant entre 1962 et 2014, l'effectif des femmes occupées a été multiplié par presque 20 en passant de 90500 (5,2% des travailleurs des deux sexes) à 1,722 million (16,8%) en 2014. Une enquête faite en 2014 par l'Office national des statistiques algérien sur le chômage estime que le taux de chômage s'établit à 8,3% chez les hommes, mais atteint 16,3% chez les femmes.

6.4 ACCÈS AUX POSTES DE DÉCISION

i) Dans l'entreprise

Au niveau du continent africain, selon l'Indice de l'égalité des genres 2015 de la BAD, la proportion des femmes qui occupent le poste de Directeur général d'une entreprise relevant du secteur formel n'est que de 15 %. Cette moyenne est encore plus modeste en Afrique du Nord où plus d'une société privée sur huit sont gérées par des femmes, selon une étude du Groupe Al Masah Capital publiée en août 2013. Il est clair que le « plafond de verre » demeure une réalité constante pour les femmes de la région ; et la proportion des entreprises nord africaines tenues et gérées par des femmes varie considérablement. En **Tunisie** par exemple, 30 % des entreprises ont une femme comme dirigeante ; et selon les données de la CEA sorties en septembre 2015, en **Egypte** 7,1% des entreprises ont une femme à leur tête (soit un ratio de 0,1), alors qu'au **Soudan**, seulement 3,4 % des compagnies ont des femmes aux postes de directeurs et administrateurs principaux. Le **Maroc** (comme la Tunisie) a une femme à la tête du patronat, mais selon une enquête réalisée en 2013 par INVEST RH, les femmes marocaines occupant le poste de DG ne représentent que 13% dans les entreprises nationales, contre 7% dans les sociétés multinationales. En **Algérie**, selon un rapport publié en janvier 2015 par l'Organisation internationale du travail (OIT) « *Femmes d'affaires et femmes cadres : une montée en puissance* », le pourcentage de femmes cadres est de 4.9% malgré un niveau d'études et un taux d'activités élevés²⁰ (la moyenne mondiale est de 5% selon le même rapport).

ii) Dans la fonction publique

Dans la région d'Afrique du Nord, la féminisation de l'administration publique reste moyenne et la part des femmes aux postes décisionnels est encore modeste. En **Algérie** par exemple, selon une étude de l'OIT conduite en 2013, « les femmes ne sont que 9% à avoir des postes à responsabilités »²¹ ; et les professions d'encadrement (directeurs, cadres dirigeants et gérants) représentent seulement 1,6% de l'emploi féminin total contre 2,9% pour les hommes. La **Tunisie**, selon le Rapport du PNUD « *Égalité des sexes dans l'administration publique-2014* », a un pourcentage de 41% de femmes dans la fonction publique et 27% d'entre elles sont aux postes de décision, alors que pour le **Maroc**, selon la même source, les pourcentages pour les deux catégories sont de 34% et 15%, respectivement (année 2009).²² Ces taux ont augmenté en 2013 pour atteindre respectivement 39,4% et 16%, selon le dernier bilan du Ministère de la fonction publique et de la modernisation de l'administration (2015)²³. En **Egypte**,

¹⁹ <http://www.awid.org/news-and-analysis/informal-work-tunisia-factor-be-included-strategies-addressing-gender-based>

²⁰ <http://www.terrafemina.com/emploi-a-carrieres/actu/articles/52651-pdg-chefs-dentreprise-ou-sont-les-femmes-.html>

²¹ http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/03/13/en-algerie-il-reste-beaucoup-a-faire-pour-l-egalite-des-femmes_4593413_3212.html

²² http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Public%20Administration/GEPA_report_FR_Web.pdf

²³ http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2015/CN_data/Cn_Long_FR/Maroc_2015.pdf

l'administration est marquée par une verticalité au sein de laquelle les femmes peuvent difficilement accéder à des postes de responsabilité et de pouvoir. C'est ainsi que dans la fonction publique, le pourcentage des femmes cadres supérieures est de 25,3%, comparé à 74,7% des hommes, soit un ratio de 0,3, selon les analyses de l'IDISA (septembre 2015). Au **Soudan**, les disparités sont autrement plus prononcées avec seulement 4% de femmes comme hauts cadres dans la fonction publique, contre 96% pour les hommes (IDISA, septembre 2015).²⁴

Tableau 20 : Indicateurs Femmes dans le développement en Afrique du Nord

Pays	Population féminine % du total 2014	Femmes & emploi rémunéré / non agricole % femmes 2013	Travail féminin partiel % du total 2009-2014	%Hommes contribuant au travail familial 2014	% Femmes contribuant au travail familial 2014	Femmes parlementaires/Cadres supérieurs/Managers %du total 2008-2014	Femmes au parlement % du total 1990	Femmes au parlement % du total 2015
Algérie	49,7	18	-	1,6	1,6	11	2	32
Egypte	49,5	19	-	5,5	34,9	7	-	-
Libye	49,6	-	-	-	-	-	-	16
Maroc	50,6	22	-	-	-	-	0	17
Mauritanie	49,7	-	-	-	-	-	-	25
Tunisie	50,6	28	-	3,5	6,9	-	4	31
Soudan	49,8	-	-	-	-	-	-	31

Source : <http://wdi.worldbank.org/table/1.5>

6.5 ACCÈS AUX RESSOURCES PRODUCTIVES

Pour progresser concrètement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région d'Afrique du Nord, il est crucial de résoudre l'un des principaux domaines d'inégalité des sexes qu'est l'accès encore trop inégal aux ressources et le contrôle limité des femmes sur les biens et la propriété. Au cours de la décennie écoulée, les gouvernements de la région ont certes fait des efforts sur le plan juridique, institutionnel et financier pour réduire les disparités dans ce domaine précis. Cependant, l'autonomisation économique des femmes reste atone et parcellaire, et les progrès réalisés sont en deçà des besoins, tel qu'illustré par les indicateurs suivants :

i) L'accès à la terre et au cheptel

Les femmes représentent moins de 5% de tous les propriétaires fonciers agricoles d'Afrique du Nord, malgré des constitutions nationales dans certains pays qui consacrent en principe l'égalité d'accès à la propriété foncière comme l'Algérie et la Tunisie. La précarité du régime foncier, des environnements juridiques biaisés, le droit successoral et les us et coutumes limitent encore la capacité des femmes à posséder ou à gérer des actifs et des ressources de production. En **Algérie**, le gouvernement a mis en œuvre des stratégies pionnières pour résoudre les problèmes liés aux inégalités de genre (la Stratégie nationale d'intégration et de promotion des femmes 2008-2013 et son Plan d'action 2010-2014, la Campagne nationale pour promouvoir la participation des femmes rurales dans le cadre de la Nouvelle politique rurale et agricole 2009-2014, etc.). Au **Maroc**, seulement 5,3% des femmes ont accès à la propriété des terres agricoles (25,3% pour les hommes) et 16,1% des femmes accèdent à la propriété du cheptel (contre 30,9% des hommes).²⁵ En **Tunisie**, 17,6% des femmes rurales sont autonomes et travaillent à leur compte comparé à 32% des hommes, ce qui démontre un accès inégal aux ressources et aux opportunités d'autonomisation économique²⁶. En **Libye**, selon l'Enquête de la BAfD sur la situation des femmes en Libye (2013), « seulement 12 % des femmes possèdent un terrain ou un appartement » ; et en **Egypte**, où 55%

²⁴ Rapport d'évaluation national du Soudan sur Beijing +20 (juillet 2014)

²⁵ ADFM : les écarts de genre dans les ressources et dépenses des ménages : quelle autonomie économique pour les femmes ? Cas de la région Rabat Salé Zemmour Zaer Enquête auprès des ménages, octobre 2012

²⁶http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/femme_rurale_fr.pdf

de la population vivent de l'agriculture, 5% seulement des femmes sont propriétaires foncières, ce qui représente un ratio de 0,1 (CEA, septembre 2015). Ce pourcentage est plus élevé au **Soudan** où, selon IDISA, même si 20% des femmes soudanaises possèdent la terre (ratio 0,3), leurs exploitations demeurent bien plus petites que celles des hommes.

ii) L'accès au crédit

L'accès aux services financiers pour les femmes se heurte souvent à des obstacles tels l'analphabétisme, le manque de papiers d'identité et la faible maîtrise des questions financières. Des progrès ont été réalisés surtout au niveau du micro financement, mais il n'en demeure pas moins que la participation réelle des femmes à la vie économique doit aller au-delà du modeste niveau de la microentreprise.

D'après l'étude de la CEA- Bureau Afrique du Nord sur « *L'accès des femmes rurales au financement en Afrique du Nord*²⁷, les disparités sont très grandes entre milieu urbain et rural. Dans le rural, ce sont les sources informelles qui dominent plus particulièrement pour les femmes. Le microcrédit est la ressource formelle la plus importante en milieu rural, mais de manière générale, l'accès à ce genre de ressource y reste faible. En **Tunisie**, en milieu rural, les femmes bénéficiaires des micros crédits venant des Associations de microcrédit sont peu nombreuses, alors que celles qui bénéficient des crédits d'ENDA (Environnement et Développement du Tiers Monde) constituent 65% du total des bénéficiaires. Au **Maroc** et en **Egypte**, l'accès est inégal entre hommes et femmes et entre femmes urbaines et femmes rurales, malgré le développement important du secteur de la micro finance dans le rural au cours de la décennie écoulée²⁸.

Nonobstant ces difficultés d'accès, l'entrepreneuriat féminin progresse. En **Algérie**, ce secteur a réalisé depuis 2008 une évolution de 14% comme moyenne annuelle, selon l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI, 2014). Depuis son lancement en 2004, l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) a financé et mis en place 653 363 micro-activités au niveau national. Près de 404 723 projets ont été réalisés par des femmes, soit une présence féminine sur plus de 61,74% micro-activités. Par contre, le nombre de crédits octroyés aux hommes est de 248 640 soit 38,06%²⁹. Les crédits en zone rurale représentent environ 27% des crédits avec toujours cette proportion de 60,5% de femmes par zone et par rapport au total des crédits accordés³⁰. En **Tunisie**, concernant l'inclusion financière des femmes, selon la Banque Mondiale (2011), 25,3% des femmes accèdent aux services de la finance conventionnelle contre 39,2% des hommes. La bancarisation des femmes tunisiennes demeure plus importante qu'en Egypte (6,5%) et en Algérie (20,4%) ; et proche des niveaux affichés au Maroc (26,7%). Parmi 210 548 clients des 15 AMC tunisiennes les plus importantes, 45% sont des femmes (2010). En **Egypte**, selon le Rapport de 2013 du Fonds Social pour le Développement, 24% de femmes ont pu bénéficier des petits et microcrédits contre 72% d'hommes, soit un ratio de 0,3. Par ailleurs, autour de 20% seulement des femmes entrepreneures recourent aux banques commerciales pour des prêts, mais les risques de refus sont plus élevés pour elles que pour les hommes (6 % contre 4,5%). En **Libye**, selon l'Enquête de la BAFD sur la situation des femmes (2013), la majorité des femmes mariées actuellement ou divorcées n'ont pas accès aux ressources économiques. En effet, sur 1 000 femmes sondées, 59 % d'entre elles ne disposent pas d'épargne personnelle, 64 % ne possèdent pas d'objets de valeur tels que des bijoux ou une voiture. Au **Maroc**, les choses progressent lentement, et la proportion des femmes détenant un compte dans une institution financière formelle était de 26,68% en 2011, contre 52,04% pour les hommes, tandis que la proportion des femmes ayant eu un crédit auprès d'une institution financière formelle était de 3,6% contre 4,3% pour les hommes³¹. En 2012, les microcrédits ont profité à hauteur de 55,3% aux femmes³². Au **Soudan**, selon le Rapport d'évaluation du Soudan Beijing+20 (mars 2015), 12 % des crédits des banques commerciales sont consacrés à la microfinance. 70% de ces crédits sont destinés aux zones rurales et 30% en sont alloués aux femmes.

²⁷http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/femme_rurale_fr.pdf

²⁸http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/femme_rurale_fr.pdf

²⁹ lecourrier-dalgerie.com/wp-content/uploads/2014/11/Le-Courrier-dAlgérie-du-dimanche-23-novembre-2014.pdf

³⁰ « Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales : bonnes pratiques et leçons à tirer - étude cas : l'Algérie, CEA/BAN 2013

³¹ www.worldbank.org/globalindex

³² Centre Mohamed VI de soutien à la micro finance solidaire : livre blanc du micro crédit au Maroc Octobre 2012

6.6 ACCÈS AU POUVOIR/ PARTICIPATION À LA VIE POLITIQUE

La représentation politique des femmes a augmenté et certains pays ont réalisé des progrès concrets, notamment grâce à l'introduction de quotas au parlement. Néanmoins, ces quotas devraient s'accompagner d'un changement structurel du système politique pour plus de participation publique et une obligation de reddition de compte plus effective.

i) Parlement et instances électives

Le pourcentage moyen de femmes siégeant au parlement dans la région MENA est de 7%³³. En 2015, les femmes en **Algérie** représentent plus de 31% des députés, de même qu'en **Tunisie** où l'on compte 67 femmes sur un total de 217 députés (30,88% contre 24% en 2011). En **Mauritanie**, les femmes occupent 31 des 147 sièges à l'Assemblée nationale et 9 des 54 sièges du Sénat. Les mêmes progrès sont constatés au **Soudan** où, selon les données de l'Assemblée nationale soudanaise, la présence des femmes y a augmenté au fil des ans (35 femmes en 2001 contre 112 en 2010, soit 9,7 % et 25% respectivement). Cependant, la représentation des femmes à la Chambre basse est encore faible, (24,3 %) par rapport à celle des hommes, 75,7 % (ratio 0,2). Au **Maroc**, la Chambre des Représentants compte 67 femmes (2011) sur un total de 395 élus (16,96%), donnant ainsi un ratio de 0,16. En septembre 2015, le double scrutin communal et régional a ouvert la porte de la Chambre des Conseillers à 14 femmes sur un total de 120 élus (11,67%), soit un ratio de 0,11. Lors des élections des Conseils Communaux, les femmes ont remporté 6673 sièges, et lors des Régionales, elles ont représenté près du tiers du nombre total des élus. Ces progrès touchent aussi la **Libye** qui a vu 16,5 % des sièges parlementaires au sein du Congrès national général (CNG) occupés par des femmes (2014)³⁴. En **Egypte**, les femmes occupent 7 sièges, soit 2% contre 98 % pour les hommes (ratio 0.0), et dans des domaines clefs tels la Justice, le pourcentage des femmes aux postes de décision ne dépasse guère 0.4%, contre 99.6% pour les hommes.³⁵

ii) Accès aux postes ministériels

Les progrès réalisés par la région Afrique du Nord sont moins patents s'agissant de cet indicateur. L'inégalité entre les sexes est nette dans toutes les formations gouvernementales des pays de la région : en **Algérie**, le gouvernement compte 7 femmes ministres sur un total de 33 ; en **Mauritanie**, 8 femmes sont nommées à des postes ministériels sur un total de 30 (2014) ; au **Soudan**, le pourcentage de femmes ministres est de 15,2% comparé à 84,8% pour les hommes (ratio 0,2). Le pourcentage des femmes ministres est encore plus modeste en **Egypte** (3 femmes ministres sur 33), au **Maroc** (2 femmes sur 21) et en **Tunisie** (3 femmes ministres sur 28).³⁶

6.7 CADRE INSTITUTIONNEL ET LÉGISLATIF

- La Plateforme de Beijing et la CEDEF

Tous les pays de la région ont indiqué dans leurs rapports d'examen nationaux sur Beijing+20 l'existence de mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme, accompagnés de la formulation de cadres juridiques, politiques ou stratégiques visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, en application de la Plateforme d'action de Beijing. Par ailleurs, tous les pays de la région ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), mais la **Tunisie** reste le seul pays qui, en avril 2014, a levé l'ensemble de ses réserves spécifiques à cette Convention.³⁷

- Mesures prises pour lutter contre la Violence Basée sur le Genre (VBG)

L'on note dans la plupart des pays de la région la mise en place de textes législatifs et réglementaires pour la protection des femmes (**Algérie, Tunisie, Egypte, Maroc**, etc.), l'institutionnalisation de la prise en charge des femmes et des filles victimes de violence (**Algérie, Maroc, Soudan**), ainsi que la mise sur pied d'un Système d'information institutionnel sur la VBG pour la collecte de données (**Maroc, Tunisie**). Par

³³[HTTP://BLOGS.WORLDBANK.ORG/ARABVOICES/FR/TEN-FACTS-ABOUT-WOMEN-ARAB-WORLD](http://blogs.worldbank.org/arabvoices/fr/ten-facts-about-women-arab-world)

³⁴https://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/Women_in_democratic_transitions_in_the_MENA_region_compilation.pdf

³⁵ Gender Gap Report, 2014

³⁶ UNCEA, septembre 2015,

³⁷ <http://fr.allafrica.com/stories/201405020578.html>

ailleurs, d'autres pays ont mené des études à grande échelle sur la violence conjugale pour actualiser les données et stimuler les interventions ciblées (**Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie**).³⁸

- Mesures contre l'abandon scolaire des filles

La quasi-totalité des gouvernements de la région ont pris des mesures afin d'éliminer les obstacles à l'accès des filles à l'éducation, se traduisant par l'introduction de l'éducation primaire gratuite et obligatoire (**Algérie, Égypte, Mauritanie, Maroc, Tunisie**). Différents programmes et projets ont été implémentés dans bon nombre de pays en vue de renforcer le maintien des filles à l'école comme l'un des moyens de lutter, entre autres, contre la réapparition dans la région du phénomène du mariage précoce et / ou forcé. Certains ont lancé un vaste programme d'hébergement pour les filles sous forme de pensionnats près des collèges et lycées (**Maroc, Tunisie**), et l'**Égypte** a aussi légiféré afin de protéger les filles contre le harcèlement sexuel à l'école.³⁹

6.8 CONCLUSION

Grâce au vent de réforme qui souffle sur l'Afrique du Nord, les pays de la région ont aujourd'hui une opportunité historique d'améliorer les tendances actuelles en matière d'égalité entre les genres, telles que résumées dans le tableau 21. Ils devraient saisir cette occasion pour mener un dialogue national inclusif concernant les questions majeures de la transition, dont la réduction des disparités entre les sexes et la promotion de politiques sensibles au genre. Pour réaliser ces objectifs de manière effective, il est crucial de se concentrer sur les principaux domaines de l'inégalité des sexes, tels que la discrimination en droit et dans la pratique fondée sur le sexe, la violence envers les femmes et les filles, l'inégalité d'accès aux opportunités professionnelles, la répartition inégale du travail domestique et social non rémunéré, l'accès limité des femmes aux ressources productives et la participation inégale des femmes aux processus de prise de décision. Les données citées dans cette étude le prouvent : quand les pays accordent autant d'importance aux filles et aux femmes qu'aux garçons et aux hommes, quand ils investissent équitablement dans le développement des compétences des femmes, quand ils leur offrent de plus grandes opportunités pour avoir des revenus et participer à l'économie, tout le monde en récolte les dividendes : les femmes elles-mêmes, leurs familles, leurs communautés, leurs sociétés et les économies de leurs pays. C'est le propre du développement inclusif et de la bonne gouvernance, deux leviers d'action essentiels pour la transformation réelle de l'Afrique du Nord.

Tableau 21 : Egalité des genres : les tendances de la région d'Afrique du Nord ⁴⁰

Pays/ Rang		Global	Opportunités économiques		Développement humain		Lois et institutions	
Pays	Rang	Score	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang
Algérie	21	57,6	41,6	46	88,9	7	42,1	25
Égypte	35	49,3	47,1	42	84,6	10	16,2	45
Libye	49	37,9	11,8	52	89,5	6	12,5	49
Maroc	26	52,9	38,1	48	79,0	13	41,7	26
Mauritanie	46	41,9	53,2	35	58,6	33	13,9	47
Tunisie	17	60,4	53,6	34	93,5	2	34,1	33
Soudan	51	31,9	46,0	44	43,4	43	6,2	51

Source : Indice de l'égalité de genre en Afrique –BAfD 2015.

³⁸http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Beijing20/french-_beijing_20

³⁹*Women, Business and the Law, Getting to Equal, World Bank Report 2016.*

⁴⁰ http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Gender_Equality_Index_2015-FR.pdf.

7. BIBLIOGRAPHIE

- African Economic Outlook: Egypte, (2015)
- African Economic Outlook: Tunisie, (2015)
- African Economic Outlook: Sudan, (2015)
- Banque Centrale d’Egypte (2014 et 2015), Economic Review
- Banque d’Algérie (2015), notes de conjoncture,
- Banque d’Algérie (2015), tendances financières et monétaires,
- Banque du Soudan (2014), Rapport annuel, Banque du Soudan
- Etude du système de subvention en Egypte, 2013, CAPMAS
- Banque Centrale du Maroc, Bilan 2014
- Direction des Etudes, Ministère des Finances, Maroc (2015), notes de conjoncture 2015
- Banque Centrale de Tunisie (décembre 2015), Evolution de la conjoncture
- Fond Monétaire International (2014), article IV
- Fond Monétaire International (2014), article IV, 2011 – 2014, Fond Monétaire International
- ITC (2015), Authors’ calculations based on ITC MACMap database, accessed at macmap.org International Trade Centre
- ITU (2014), 2014. Authors’ calculations based on International Telecommunications Union online database, accessed December 2014. International Trade Centre
- UNECA, AfDB and AUC (2013), Assessing Regional Integration in Africa VI: Harmonizing Policies to Transform the Trading Environment, pp.3-4., United National Economic Commission for Africa.
- HCP (2015), notes de conjoncture 2015
- Nations Unies (2015), Rapport sur le développement humain
- Ministère des Affaires Economiques et du développement, Mauritanie (2015) Notes de conjoncture
- Notes sur le commerce extérieur, Mauritanie, 2015, Office National de Statistiques
- UNECA (2012), AfDB (African Development Bank) and AUC (African Union Commission) (2012). Assessing Regional Integration in Africa V: Towards an African Continental Free Trade Area, United Nations Economic Commission for Africa
- UNECA (2015) and AUC (African Union Commission). ‘Report on the state-of-play of progress towards regional free trade areas (FTAs) at regional economic community level, both in the Tripartite and other regional economic communities, paper presented to the eighth conference of African Ministers of Trade, Addis Ababa, Ethiopia, 8-15 May 2015.
- UNCTADStat (2015). Authors’ calculations based on statistics from UNCTADStat database at <http://unctadstat.unctad.org/> UNCTAD.
- UNPD (2014). Data retrieved from UNPD’s online database, accessed December 2014. United Nations Population Division
- UNSD (2015), Authors’ calculations based on statistics from UN Comtrade database at comtrade.un.org and national accounts data available at data.un.org. United Nations Statistics Division.



Mettre l'Afrique en avant